» COMMENT DÉFINIR LES VICTIMES DU CHANGEMENT SOCIAL COHORTAL ?

Louis Chauvel, *professeur de sociologie à l'Institut d'études politiques de Paris. Il est notamment l'auteur du* Destin des générations : structures sociales et cohortes en France au XXe siècle, *PUF, 1998.*

En raison de ses connotations historiques, la notion même de « génération sacrifiée » dramatise à l'extrême une question qui exige au contraire une juste analyse, sans laquelle nous risquons de ne rien comprendre à ce que la société française vit depuis les années 1980. Le syntagme même évoque Barrès, Péguy, Mortier, la droite nationaliste d'avant 1914, puis celle ultra-catholique ou fasciste d'après [1], mais le risque de dramatisation fait trop souvent écran à la réalité des choses, qu'il s'agit ici de considérer froidement.

L'enjeu véritable consiste à donner un sens un tant soit peu construit à l'idée de génération malchanceuse, de mesurer si l'on détecte de tels phénomènes de polarisation générationnelle des difficultés, pour ensuite s'intéresser à la question de ses causes sociales – voire à celle des responsabilités collectives. Pour ces raisons, il faudra d'abord définir le phénomène lui-même, susceptible de résulter de fluctuations générationnelles, de cycles négatifs dont certaines cohortes de naissance peuvent être victimes davantage que d'autres. Le deuxième moment sera celui du diagnostic : certaines générations ont-elles reçu plus que d'autres, et d'autres ont-elles payé plus cher leur place ? Nous conclurons sur une note plus politique de philosophie sociale. Le sacrifice d'une génération suppose que les sacrifiés tombent sous l'action d'un sacrifiant – sauf à imaginer un sacrifice « par hasard ». De qui s'agit-il ? La question est inconfortable, car

1. Alphonse Mortier développe la thématique barrésienne en 1919 dans *Le Témoignage de la génération sacrifiée* (Nouvelle Librairie nationale). La trajectoire caractéristique de l'auteur se termine dans la collaboration.

elle évoque une « théorie du complot », disqualifiée par avance. Devons-nous pour autant nous interdire d'y réfléchir ?

Définir la notion de « cohorte en creux »

Le terme de génération est trompeur. Dans le langage de la macro-sociologie, l'idée de « génération sociale » (Mentré [1920], Mannheim [1928], pour ne citer que les principaux auteurs) renvoie à un groupe d'individus nés à la même époque qui, parce que leur socialisation et leur entrée dans l'âge adulte ont eu lieu dans un même contexte spécifique, différent de celui de leurs prédécesseurs et des puînés, partagent une communauté de contexte objectif ou symbolique, et en portent la conscience. Le terme de « génération sociale » est donc très fort, peut-être incommode, surtout lors de discussions avec des chercheurs plus proches de la micro-sociologie de la famille, pour qui le mot de « génération » revêt un autre sens. Aussi est-il préférable de parler de « cohorte de naissance » pour qualifier simplement la matière première de la « génération sociale ».

L'analyse cohortale du changement social tend à montrer que certains événements difficiles vécus dans la jeunesse, au moment de la « socialisation transitionnelle » qui marque l'entrée dans la vie adulte, tendent à laisser des séquelles durables (effet de scarification), qui accompagnent au long de leur vie des cohortes en difficulté. On peut le comprendre un peu mieux grâce au diagramme de Lexis (graphique 1), une découverte majeure de la démographie qui remonte à 1872. Le temps du changement social se décompose en trois composantes que sont l'âge, la période et la cohorte. L'équation $a = p - c$ (l'âge d'un individu est égal à la période de mesure de cet âge moins le moment de la naissance de l'individu) est l'une des rares relations mathématiques s'appliquant à la perfection aux sciences sociales. Lexis représente le temps horizontal des périodes et celui, vertical, des classes d'âge qui engendrent à leur tour un temps diagonal que suivent les cohortes au long de leur ligne de vie. Ce diagramme exprime la permanente disparition des générations anciennes, qui périssent au bout de leur processus de vieillissement, et sont remplacées par de nouvelles qui s'effaceront à leur tour. Chaque cohorte constitue ainsi comme le grain de temps d'un sablier social où la fin individuelle promet le renouvellement collectif.

Graphique 1 – Le diagramme de Lexis

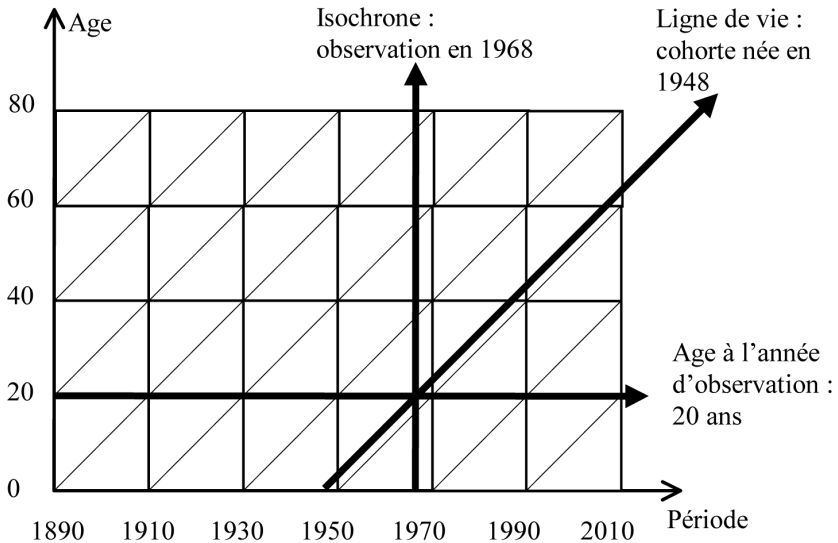

À l'aide du diagramme de Lexis, nous pouvons analyser de nombreux phénomènes qui se structurent tôt dans l'existence. Naguère la mortalité par tuberculose, la fécondité, la capacité à se loger ; aujourd'hui le niveau de vie, le taux de suicide, *etc.* constituent autant de faits sociaux qui tendent à se structurer au cours d'une période de socialisation transitionnelle, entre l'âge de 20 et 25 ans, puis à marquer l'expérience vécue au long du cycle de vie. Cette période de socialisation intermédiaire entre celle de la jeunesse et celle de l'âge adulte est marquée par le fait que les potentialités léguées par la socialisation primaire (l'enfance) se transmutent en des irréversibilités souvent permanentes. Dans la société française d'aujourd'hui, si l'on ne sait pas encore, à quatorze ans, si un individu sera cadre ou ouvrier, les choses deviennent claires à vingt-deux ans, et à trente, la profession est à peu près fixée, ou en tout cas la trajectoire et les potentialités d'évolution. Les valeurs, les attitudes et les comportements correspondants connaissent la même dynamique de cristallisation.

À l'échelon collectif, ce phénomène est central : selon que la cohorte de naissance rencontre à vingt ans une expansion économique étonnante (cohorte née en 1948), ou au contraire un contexte de marche vers la guerre (cohorte née en 1918), ou bien encore une crise économique longue et sans issue évidente (cohorte née en 1978), les conditions d'existence peuvent diverger considérablement. Dans certains cas, la déveine d'une génération lorsqu'elle a vingt ans

la contraint à un mauvais départ qui engendre à son tour des situations plus difficiles, qui ne lui permettront jamais de rattraper les difficultés initiales. D'où l'idée de « cohortes en creux » pour lesquelles les attributs économiques et sociaux pourraient objectivement être diminués tout au long de la vie : mauvais salaires d'entrée, carrières moins favorables, problèmes de logement et de niveau de vie, droits à la retraite réduits, capacités de défense de la position sociale atténuées, *etc*., pourraient faire système, en un cercle vicieux que des cohortes plus chanceuses ont évité.

L'installation des « situations de génération » : l'« effet de scarification »

La difficulté que rencontre *a priori* cette théorie est que la socialisation (qualifiée parfois de secondaire) au long de la vie pourrait modifier les contours précocement inculqués définissant la situation de génération des nouvelles cohortes. Il se peut ainsi qu'une cohorte qui débute plus bas rattrape son retard, ou qu'une cohorte plus inégale à l'entrée dans la vie voie sa structure sociale se « moyenniser » au cours de sa vie adulte. Les cohortes en difficulté rattrapent-elles leur retard, ou conservent-elles les séquelles de leurs difficultés précoces ?

Pour répondre à cette question, il faut se demander ce que sont les caractéristiques permettant d'anticiper la permanence des séquelles de la socialisation transitionnelle, malgré les effets possibles de la socialisation secondaire. Le sociologue néerlandais Henk A. Becker [2000] suggère que le phénomène générationnel ne s'installe que lorsque les effets durables de la socialisation initiale (*formative period*) sont rappelés, renforcés et amplifiés par la socialisation tout au long de la vie (*lifelong socialization*). Empiriquement, on constate que c'est assez systématiquement le cas : les cohortes qui débutent leur vie professionnelle avec un retard, au même âge, sur celles qui les précèdent, ne rattrapent pas ce retard. Nous assistons à un « effet de scarification » : les difficultés précocement connues et qui se sont installées à l'âge d'une trentaine d'années laissent des séquelles durables. Un effet cumulatif tend à renforcer les inégalités au départ de la vie adulte des cohortes, ce que la sociologie américaine des inégalités qualifie de *Matthew effect* [DiPrete et Eirich, 2006], car « à ceux qui ont plus nous donnerons plus encore, et à ceux qui ont moins, nous leur retirerons ce qui reste ».

> **“ La déveine d'une génération lorsqu'elle a vingt ans la contraint à un mauvais départ qui engendre à son tour des situations plus difficiles ne lui permettant jamais de rattraper les difficultés initiales. ”**

Le chômage de masse concentré sur les premières années de la vie

L'analyse des dynamiques générationnelles au cours des quarante dernières années permet de comprendre les conséquences de long terme de la rupture du modèle de socialisation des années 1970, lorsque les jeunes générations sont passées d'une situation de plein emploi et de mobilité ascendante systématique à une situation de chômage de masse, de stagnation salariale, et de dévalorisation des études. Si nous considérons la cohorte de naissance 1953, qui entre dans le monde du travail au début des années 1970, nous constatons qu'elle fait face à un taux de chômage dans les 12 mois suivant la sortie des études de 6 % pour les hommes et de 7 % pour les femmes ; autrement dit, le risque de non-emploi involontaire y est particulièrement limité. Pour les générations nées au début des années 1960, entrées dans le monde du travail dans le courant des années 1980, le taux de chômage dans les 12 mois suivant la sortie des études avoisine 32 % pour les hommes et 42 % pour les femmes : pour trois candidats, seules deux places existent, d'où une concurrence effrénée entre jeunes. Depuis ce moment de rupture dans le modèle de socialisation, conséquence de la « crise » de la fin des années 1970, le taux de chômage à la sortie des études connaît de très grandes fluctuations d'année en année (graphique 2). Ces fluctuations reflètent les cycles économiques : on reconnaît les difficultés de la « rigueur » (1984), puis la rémission des « trois petites glorieuses » de la fin des années 1980, selon l'expression dérisoire de Michel Rocard. Le retour à de forts taux de chômage au milieu des années 1990 reflète la récession accompagnant la première guerre du Golfe. La décrue relative du chômage à la fin des années 1990, et la stabilisation jusqu'en 2005, se fait dans un contexte incertain où l'on attend toujours une amélioration inscrite dans le long terme. L'amélioration des toutes dernières années, due aux départs à la retraite des anciennes générations, pourrait bien s'évanouir à son tour en raison de la récession de l'année 2009. Les jeunes de 2005 ignoraient qu'ils mangeaient leur pain blanc.

Conséquences : la fracture générationnelle

Quelles sont à long terme les conséquences de ce chômage de masse subi par les nouvelles générations de jeunes adultes ? Qu'en résulte-t-il, des années plus tard, en termes de position sociale, de chance de mobilité ascendante et de risque de déclassement ? Qu'en déduire pour les conditions de vie, de suicide, de participation politique ?

Graphique 2 – Taux de chômage 12 mois après la sortie des études, 1970-2005

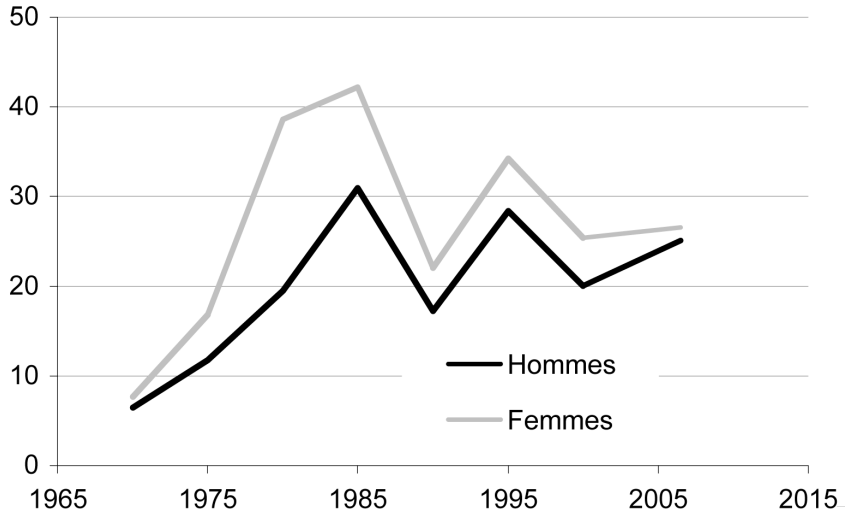

Source : Enquêtes emploi Insee 1970-2005, archives Lasmas

Conséquence n° 1 : redistributions massives entre cohortes

Parmi les phénomènes les mieux documentés se trouvent les changements de la répartition du revenu disponible par classe d'âge. Nous savons en effet que les jeunes adultes entre 25 et quasiment 45 ans ont été les grands perdants des 25 dernières années, alors que les jeunes seniors et les jeunes retraités ont vu s'améliorer leur situation de façon substantielle. Ainsi, entre 1979 et 2005, le groupe d'âge des 35 à 39 ans a-t-il vu son revenu disponible diminuer d'environ 12 % par rapport à la moyenne nationale tous âges confondus. Situés 6 % au-dessus de la moyenne nationale, en 1979, ils sont maintenant 6 % en dessous. Au même moment, la classe d'âge des 55 à 59 ans, qui était 4 % en dessous de la moyenne nationale, se situe maintenant 7 % au-dessus. En conséquence, les trentenaires ont perdu 23 points relativement à leurs aînés de vingt ans, ce qui n'est pas rien. Ce type de diagnostic, pointé d'abord par Stéfan Lollivier et Christian Baudelot, a fait l'objet de confirmations régulières, par moi-même, par des chercheurs comme Malek Koubi [2003], Carole Bonnet, ou encore Camille Peugny [2009]. Ce sont donc quasiment 25 points qui ont été redistribués entre classes d'âge sur cette période (graphique 3), un écart qui est du même ordre de grandeur que les inégalités entre hommes et femmes.

Graphique 3 – Répartition du revenu disponible médian par u.c. (moyenne de la population = 1), 1979-2005

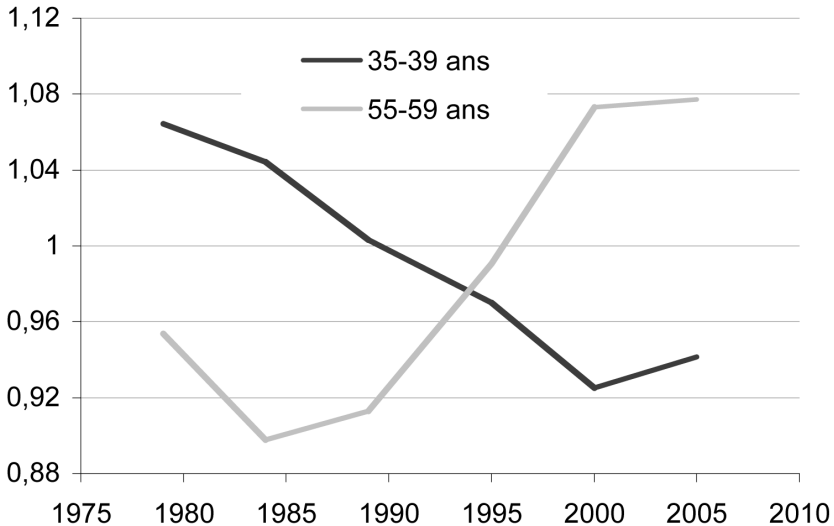

Source : LIS project microdata 1979-2000 et Budget des ménages 2000-2005 (archives CMH)

Évidemment, des diagnostics divergents ont été proposés par des voix souvent écoutées. La période 1996-2004, par exemple, a été relativement plus propice aux jeunes trentenaires, qui ont connu une croissance de 15 % de leur pouvoir d'achat apparent (sans tenir compte des prix des logements) contre 13 % pour la moyenne nationale, bénéficiant à plein de la multiplication par deux des taux d'accès au baccalauréat pour les cohortes nées entre 1965 à 1975, et d'une multiplication des titres correspondant à la licence. Deux points supplémentaires de croissance, qu'il faut rapporter à un doublement de la dotation scolaire, ne satisferont certainement pas les intéressées, compte tenu des 25 points perdus sur les vingt années précédentes. Notons au passage la dissymétrie : deux points de plus dans ce sens suscitent plus d'effroi que 25 points dans l'autre.

Conséquence n° 2 : le déclassement générationnel

Les travaux de Camille Peugny [2009] sur « l'épreuve du déclassement » (c'est le titre de sa thèse) confirment 10 ans après ceux dont rendait compte le *Destin des générations* (chapitre 8). Le contexte d'entrée dans la vie active a des

conséquences durables sur la capacité à maintenir ou non le statut social de ses parents. Pour la génération qui atteint aujourd'hui l'âge de 60 ans, la mobilité sociale ascendante était le trajet normal d'une vie : leurs parents, nés autour de 1920, n'avaient guère eu de chance, alors que leur entrée dans la vie active, au début des années 1970, s'était faite dans des conditions extraordinaires. Pour leurs enfants, au contraire, la tendance actuelle est au reflux.

Ce déclassement intergénérationnel (des parents aux enfants) se double d'un autre, en cours de carrière. Il est vrai que les seniors ont en apparence plus à perdre, car les jeunes commençant de plus bas ont peu de chance de s'effondrer de beaucoup. Mais pour les salariés seniors d'aujourd'hui, qui ont eu la chance de ne pas connaître le chômage de masse juvénile, l'approche de la retraite se fait dans un contexte où, propriétaires, parents d'enfants indépendants, ayant pu cotiser dès l'âge de 17 ans, la retraite constitue une perspective proche de sortie de la précarité systémique du monde du travail. Pour les trentenaires, les ruptures d'emploi en plein milieu d'un projet familial représentent un risque à la fois plus fréquent et plus grave.

> **“ La diffusion des diplômes a considérablement augmenté les aspirations, mais les réalités objectives vécues par les nouvelles générations sont celles d'une stagnation économique et d'un risque de déclassement social et scolaire. ”**

Ces formes de déclassement vont de pair avec un violent déclassement scolaire, particulièrement intense au niveau des diplômes intermédiaires que sont le baccalauréat et les titres d'enseignement supérieur court. Il ne s'agit pas simplement de taux de chômage inimaginables dans les années 1970[2] – la protection offerte par les diplômes contre le chômage est devenue relative et non absolue –, mais aussi de problèmes d'accès aux positions sociales qui étaient échues aux jeunes titulaires de diplômes une génération plus tôt.

En 1970, à l'âge de 25 ans, les titulaires du baccalauréat ont 60 % de chances d'accéder à la catégorie de cadre ou profession intermédiaire. En 2005, ce

---

2. En 1985, le taux de chômage était de l'ordre de 3 % pour les titulaires de l'enseignement supérieur, 5 % pour les simples bacheliers et 9 % pour les sans diplômes. Dix ans plus tard, en 1995, le taux de chômage des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur était proche de 7 %, celui des bacheliers dépassait 9 % et celui des sans diplôme dépassait 13 %. Les titulaires d'un diplôme universitaire sont en 2005 dans une posture moins confortable que celle des sans-diplômes du début des années 1980, à une époque où la situation était déjà considérée comme intolérable. Sur le long terme, nous repérons une très forte baisse de la capacité du diplôme à protéger son titulaire des difficultés d'emploi, en tout cas en termes absolus.

taux n'est plus que de 20 %. Cette chute n'est pas simplement substantielle, elle est dramatique. Si nous commettions une erreur d'interprétation, nous pourrions prétendre discerner un effet d'âge. Les personnes âgées de 55 ans en 2005 conservent en effet 55 % de chances de se situer dans la catégorie des cadres ou professions intermédiaires. Dans une lecture naïve, « âgiste », démographiquement fausse, ceci traduirait un effet de cycle de vie : les jeunes bacheliers situés aujourd'hui dans les catégories populaires pourraient devenir, dans 30 ans, membres de la catégorie « cadre ou professions intermédiaires ». La réalité que révèle l'analyse générationnelle est bien différente (graphique 4) : les personnes âgées de 55 ans en 2005 et de 25 ans en 1975 appartiennent à la même génération née en 1950, celle qui à l'âge de 25 ans comptait déjà près de 55 % de cadres et professions intermédiaires. Elle n'a donc guère connu de changement en 30 ans. Pour parvenir haut, il faut d'abord en partir. Correctement analysée, la courbe du graphique 4 montre qu'il n'existe pas de rattrapage substantiel avec l'âge : à l'âge de 25 ou de 30 ans, les générations mal parties ne rattrapent quasiment pas leur retard par rapport aux générations précédentes, celles qui ont été plus chanceuses du point de vue de la valeur de leurs titres scolaires dès l'entrée dans la vie. L'histoire générationnelle ne repasse guère les plats. Ce constat est pessimiste mais lucide : c'est la réalité de la dynamique des trente dernières années.

Graphique 4 – Taux d'accès à la catégorie cadres et professions intermédiaires pour les bacheliers

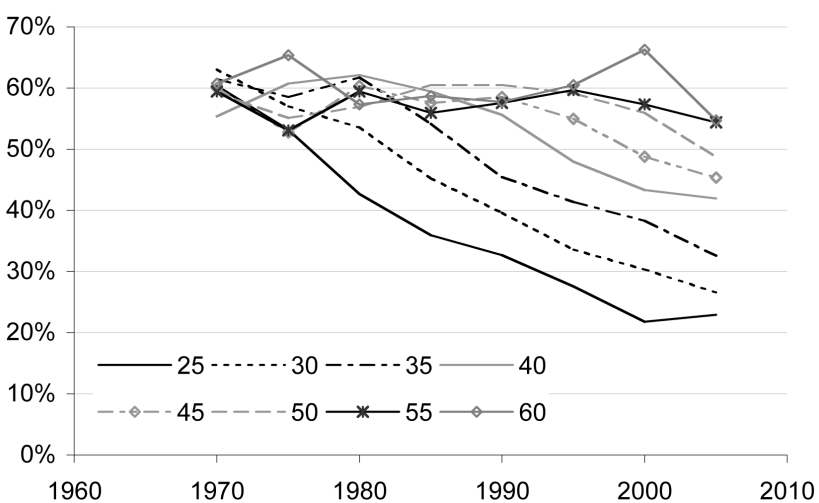

Source : Enquêtes emploi Insee 1970-2005, archives Lasmas

Une troisième forme de déclassement a trait à l'éloignement de la jeunesse salariée des centres-villes et des quartiers valorisés, sous l'effet de la croissance du prix du mètre carré (graphique 5). La stagnation des revenus et des salaires que nous avons préalablement analysée ne serait pas très importante si, en même temps, la dynamique du coût des logements n'était venue intensifier les difficultés des nouvelles générations. Entre 1996 et 2006, à Paris, les salaires ont connu une croissance d'environ 6 % en termes réels. Au même moment, le prix du mètre carré a largement doublé. 6 % étant très différent de 100 %, la contrainte du logement est devenue pour les salariés, au cours des 10 dernières années, la source des principales difficultés de l'existence quotidienne. Ces transformations ont évidemment un sens radicalement opposé pour les jeunes ménages structurellement locataires ou cherchant à accéder à la propriété, et les ménages seniors structurellement propriétaires. Ceux qui ont eu le temps d'acheter à bon marché dans les années 1990, voire bien avant, ont bénéficié de plus-values extraordinaires. Ils disposent aujourd'hui de logements qu'ils n'auraient pas pu acquérir aux niveaux actuels du ratio prix immobilier sur salaires.

Graphique 5 – Salaires et indice des prix de l'immobilier (achat d'appartements anciens) dans Paris, en termes réels (100 = 1996)

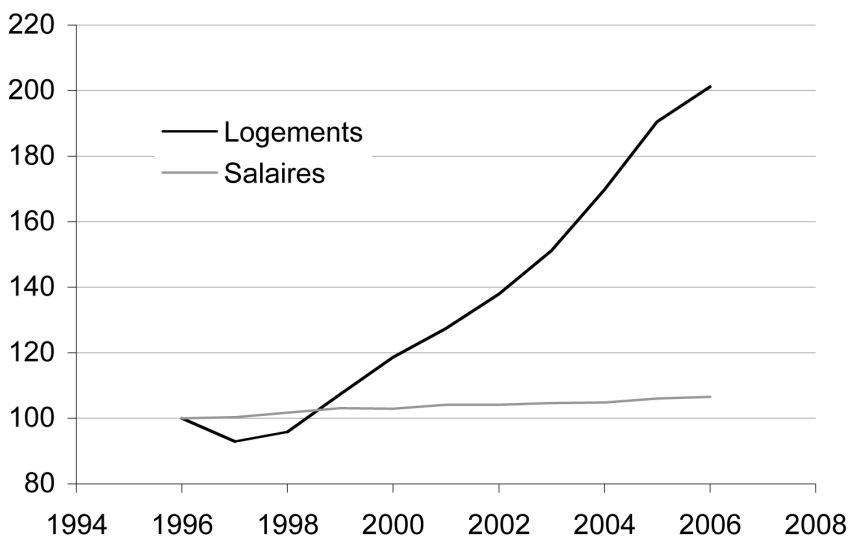

Source : Notaires d'Île de France - Base BIEN et DADS INSEE.

Il en résulte un déclassement géographique : malgré un doublement en trente ans de la part du budget consacré au logement, les jeunes générations doivent se contenter de surfaces plus petites, plus lointaines ou moins prestigieuses (ou les trois à la fois) que leurs propres parents au même âge. Cette tendance s'accompagne d'une autre, marquée par la repatrimonialisation : plus souvent que naguère, les nouveaux accédants à la propriété sont avant tout des enfants de parents propriétaires dont ils ont obtenu une aide ou un héritage [Cordier *et al.*, 2007].

Cette dynamique de repatrimonialisation fait courir des risques croissants à la mobilité sociale (risques difficilement mesurables avec les instruments classiques d'étude de la mobilité sociale fondés sur les catégories socioprofessionnelles) et à la méritocratie : si les gens ne se réalisent plus par le travail, mais pas les moyens mis à disposition par leur famille, l'incitation au travail devient problématique. Les avances d'héritage et leur défiscalisation tendent à consacrer une nouvelle structure sociale, dans laquelle deux classes divergent progressivement au sein d'une même catégorie sociale définie par l'emploi : d'une part ceux qui peinent à l'ouvrage sans grand espoir de promotion, et d'autre part ceux pour qui le travail constitue un revenu d'appoint. Le système sociopolitique tout entier est marqué par le retour du titre de propriété familiale, la France étant un pays où les figures centrales du capitalisme ont généralement hérité de leur entreprise, ou sinon d'une mise de fonds considérable.

Conséquence n° 3 : frustration et anomie

La diffusion des diplômes a considérablement augmenté les aspirations – les jeunes n'étudient guère sans espoir de retour –, mais les réalités objectives vécues par les nouvelles générations sont celles d'une stagnation économique et d'un risque de déclassement social et scolaire. Les jeunes ne poursuivent pas seulement des études pour échapper au sort de ceux situés plus bas dans la hiérarchie des diplômes, mais aussi pour accéder à une position sociale donnée (ou vue comme donnée) : un diplômé de journalisme s'attend à devenir journaliste et non secrétaire administratif. L'écart croissant entre les aspirations et les possibilités sociales de réalisation peut être la source d'une frustration de masse, propice au développement de signes d'anomie.

> **“ Des années 1980 jusqu'à nos jours, le taux de suicide au milieu de la vie adulte a plus que doublé, alors que celui des seniors a connu une forte diminution. ”**

L'analyse des taux de suicide par âge depuis une trentaine d'années illustre cette interrogation. En 1970, le risque de suicide concernait pour beaucoup les personnes de plus de 55 ans. Le taux de suicide des jeunes générations était historiquement faible. Des années 1980 jusqu'à nos jours, le taux de suicide au milieu de la vie adulte a plus que doublé, alors que celui des seniors a connu une forte diminution. À partir des années 1990, un phénomène radicalement neuf émerge en France : les taux de suicide culminent au milieu de la vie, dans la force de l'âge, autour de 40 ans, dépassant les taux de suicide des jeunes retraités, qui entrevoient une nouvelle vie possible et bénéficient d'un loisir valorisé. Le problème est moins celui du suicide de jeunes d'une vingtaine d'années – âge auquel on a encore en France un peu de temps pour se faire une place dans la société –, mais le suicide d'une « deuxième jeunesse », au-delà d'une trentaine d'années, à la fin du premier tiers de la carrière, à l'âge où émerge le constat d'un échec durable, dans une société où les secondes chances n'existent pas. Ces transformations, bien réelles, sont d'une ampleur exceptionnelle, mais elles n'ont guère eu d'impact sur les représentations. Les grandes douleurs sont muettes, et le bien-être des uns a été sourd à la souffrance des autres.

Graphique 6 – Taux de suicide masculin (pour cent mille) pour deux groupes d'âge

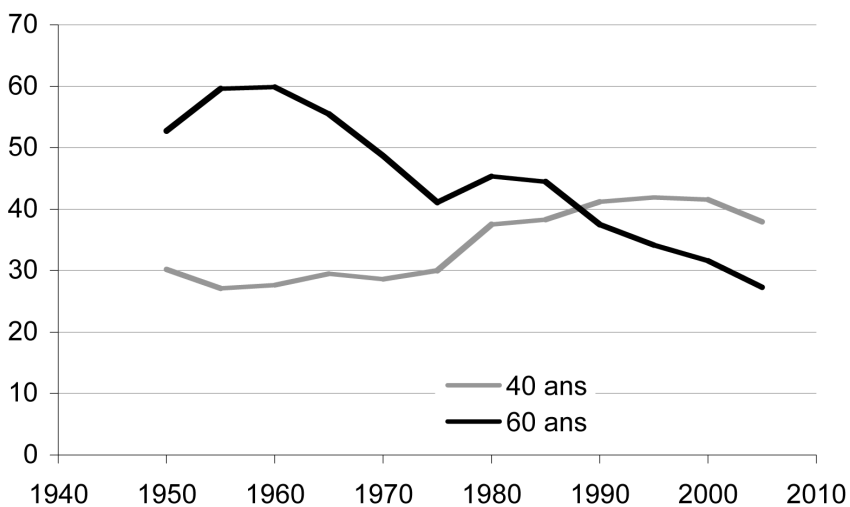

Source : Service d'information sur les causes médicales de décès (SC8 de l'INSERM).

Le passage au politique

De la même façon, l'examen du devenir de la représentation politique en France a lieu de nous étonner par l'ampleur inexprimée des transformations en cours. La dynamique politique (et l'on pourrait démontrer que l'on observe les mêmes tendances dans le monde syndical) des différentes classes d'âge et des différentes générations sociales qui vont avec est en effet là aussi particulièrement caricaturale. Le changement de la pyramide des âges de l'Assemblée nationale depuis 1981 révèle le vieillissement massif du corps politique. La dissymétrie nouvelle qui apparaît dans la représentation des différentes générations sociales est d'ampleur tout simplement inédite (graphique 7).

Graphique 7 – Répartition des âges des députés, 1981-2007

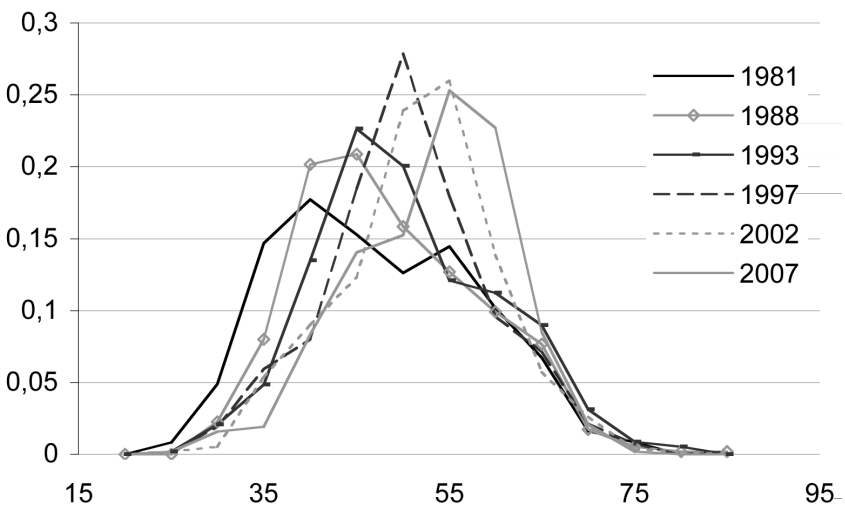

Source : Trombinoscopes de l'Assemblée Nationale et base Sycomore.

En 1981, pour un député de moins de 40 ans, on comptait un député de plus de 60 ans. En 2007, nous comptons neuf députés seniors pour un député junior. Cette dynamique de vieillissement résulte de ce que la génération des jeunes d'une vingtaine d'années en 1968, massivement socialisée à la participation et à l'action politiques, à la présence dans l'ensemble des réseaux efficaces de la représentation collective, est entrée tôt en politique, a été très capable de se faire élire, puis réélire. Depuis une vingtaine d'années, chaque nouvelle cohorte de

jeunes susceptibles d'entrer en politique peine à se voir ouvrir des places, qui ne seront de toute façon pas libres avant cinq ou dix ans. Cette dynamique de vieillissement du corps politique, bien plus rapide et prononcée que celle de la population française, n'a guère d'équivalent à l'étranger. L'impression générale d'absence de renouvellement du corps politique en France est bien plus qu'une illusion, c'est une réalité tangible qui marque les décennies récentes, et qui pourrait se maintenir quelque temps encore. Faut-il s'interroger sur le silence face à la souffrance des jeunes, dès lors que la représentation nationale, naguère intergénérationnelle, ne représente plus qu'une génération qui fut jeune voilà quarante ans, dans un monde bien différent du nôtre ?

« Génération sacrifiée » et responsabilité générationnelle

D'un point de vue social, économique, patrimonial, voire sanitaire et politique, les générations entrées dans la vie active depuis la fin des années 1970 forment une cohorte en creux (sauf du point de vue du suicide où il s'agit d'une bosse). À l'inverse, la génération 1968 conserve jusqu'à présent les fruits de la bonne fortune de sa jeunesse : faible taux de pauvreté, haut niveau de vie, de patrimoine et d'accès à la propriété, entrée dans la retraite dans un contexte où celle-ci ne rime plus (ou pas encore) avec risque de pauvreté de masse. Nous pouvons parler de fracture générationnelle entre ceux qui sont arrivés assez tôt pour échapper aux pires conséquences de la crise et les autres, nés trop tard.

La cohorte en creux ne semble pas combler son retard avec le vieillissement. Les premiers nés de cette génération sociale sans véritable identité ni conscience collective s'apprêtent même à partir à leur tour à la retraite à l'horizon de la fin de cette décennie, dans un contexte où les carrières demandées seront plus longues, alors que l'entrée sur le marché du travail a été plus tardive, ce qui conduit à anticiper une augmentation du nombre de titulaires du minimum vieillesse (ou plus exactement de l'allocation de solidarité aux personnes âgées) à l'horizon 2020. Tout un ensemble de ressources dont la diffusion correspondait à l'idée même de progrès social se réduisent ou disparaissent. Si l'on réfléchit à la notion d'« État providence durable », capable d'assurer sa propre transférabilité aux générations suivantes, force est de constater que les nouvelles générations sont celles pour lesquelles l'accès futur à la solidarité collective semble compromis. Ayant accepté à leurs dépens le renoncement collectif au plein-emploi, elles sont préparées à d'autres sacrifices. À qui la faute ?

Poser la question de la responsabilité risque d'obscurcir le débat en le lestant d'une charge émotionnelle excessive, comme dans la locution « guerre des générations ». Mais la « responsabilité » n'est pas à comprendre en un sens juridique, même si les nouvelles générations subissent un préjudice évident, résultant d'une faute dans l'organisation des réformes de l'État-providence, dans un contexte où elles ne pouvaient s'opposer aux décisions qui leur nuisaient. Le point central consiste à reconnaître que s'il était encore possible, en 1995, de dire que l'on ne savait pas, ce n'est plus le cas depuis un certain temps : le diagnostic générationnel est bien établi depuis des années. Ce diagnostic fondé sur des données tangibles et vérifiables semble avoir fait l'objet depuis plus de dix ans soit d'un refoulement, soit de dénégations récurrentes. Le point décisif est qu'au demeurant, le cas français de difficultés massives des jeunes est loin d'être universel [Van De Velde, 2008]. Cela fonde aussi la responsabilité collective.

Il adviendra, quoi qu'il arrive, à l'horizon des 5 ou 10 prochaines années, un renouvellement complet des institutions. La classe d'âge des seniors va se scinder en deux parties à l'horizon 2020 : les seniors de plus de 70 ans seront les vestiges d'une société salariale ayant connu le confort et la sécurité pendant l'ensemble de sa vie adulte, alors que les « jeunes » seniors seront les premières générations du repli et de la repatrimonialisation. Il est probable que ceux qui, voilà vingt ans, étaient trop jeunes pour participer à la décision, seront mis à l'écart parce que trop vieux, dans dix ans. Il est plausible, en effet, qu'advienne bientôt le temps du retour de balancier, avec d'autant plus de force que le déséquilibre initial a été important. Les victimes d'hier pourraient donc être aussi celles de demain, faute de retrouver les vrais responsables. La justice entre les générations exigerait un tout autre rapport fondé sur une véritable intergénérationnalité dont nous demeurons très loin.

Bibliographie

Becker H.A. (2000), « Discontinuous change and generational contracts », *in* Arber S. et Attias-Donfut C., *The Myth of Generational Conflict. The Family and State in Ageing Societies*, Routledge, London /New York, p. 114-132.

Cordier M., Gautier E. et Houdré C. (2006), « Inégalités de patrimoine en 2004 », *Données sociales*, INSEE, Paris.

DiPrete T.A., et Eirich, G.M. (2006), « Cumulative Disadvantage as a Mechanism for Inequality: a Review of Theoretical and Empirical Developments », *Annual Review of Sociology*, n° 32, p. 271-97.

Godefroy P., Pujol J., Raynaud É. et Tomasini M. (2009), « Inégalités de niveau de vie et mesures de la pauvreté en 2006 », *in Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2009*, Insee, Paris.

Koubi M. (2003), « Les trajectoires professionnelles : une analyse par cohorte », *Économie et statistique*, n° 369-370, p.119-147.

Mannheim K., (1990), *Le problème des générations*, Nathan, Paris, 1ère édition en 1928.

Mentré F. (1920), *Les Générations Sociales*, Bossard, Paris.

Peugny C. (2009), *Le déclassement*, Grasset, Paris.

Sirinelli J.-F. (2003), Les baby-boomers : une génération, 1945-1969, Fayard, Paris.

Van De Velde C. (2008), *Devenir adulte, Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses Universitaires de France, Paris.

» NIVEAUX DE VIE : UN RATTRAPAGE DES JEUNES GÉNÉRATIONS ?

Carole Bonnet, *chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED).*

L'idée d'une iniquité entre générations est apparue en France suite au ralentissement de la croissance économique au début des années 1980, à la croissance de la dette publique, aux interrogations sur la soutenabilité à long terme du système des retraites, mais surtout suite à la dégradation relative du niveau de vie des générations les plus jeunes. Les travaux menés au milieu des années 1990 [1] ont en effet mis en évidence que si les générations nées jusqu'à la seconde guerre mondiale avaient eu à chaque âge un niveau de vie supérieur à celui des générations précédentes au même âge, ce n'était plus le cas à partir des générations nées en 1950, confrontées à un contexte économique dégradé – croissance plus faible et plus volatile – à partir de leur entrée sur le marché du travail.

Cet article se propose d'étendre les analyses de niveaux de vie réalisées dans les années 1990 afin d'évaluer si cette tendance s'est poursuivie. La comparaison entre générations se fonde sur une analyse des trajectoires économiques de celles-ci. Il ne s'agit que d'un des indicateurs pouvant être retenu pour définir l'égalité de traitement entre générations : la préservation des ressources naturelles, tout comme les risques légués aux générations suivantes (choix politiques, technologiques, *etc.*) mériteraient également d'être pris en compte. On se contentera néanmoins d'une approche qui considère « comme acceptable du point de vue de l'éthique intergénérationnelle toute trajectoire historique avec croissance positive ou nulle du niveau de vie (…) » [Fleurbaey et Michel, 1993],

1. Legris et Lollivier [1996], Chauvel [1998], Insee [1998], Lollivier [1999], Hourriez et Roux [2001].

c'est-à-dire d'une approche dans laquelle il est attendu que chaque génération bénéficie *a minima* des mêmes conditions de vie que les autres générations aux mêmes âges. On va chercher plus précisément à éclairer les deux questions suivantes :

1) Un rattrapage s'est-il opéré pour les générations ayant débuté leur cycle de vie avec un niveau de vie relatif inférieur à celui de leurs aînées ? Dit autrement, les générations « malchanceuses » mises en évidence par les études des années 1990 ont-elles vu leur niveau de vie s'améliorer au fil de leur carrière pour rattraper, voire dépasser, celui des générations précédentes ?

2) Observe-t-on une poursuite de la dégradation relative du niveau de vie des « nouvelles » générations ? Les études des années 1990 s'étaient arrêtées aux générations nées entre 1961 et 1965 : que s'est-il passé pour les générations suivantes ?

S'il est difficile de donner une réponse complète à ces deux questions – il faudrait pour cela connaître les niveaux de vie des générations étudiées sur l'*intégralité* de leur cycle de vie, ce qui est évidemment impossible pour les générations les plus récentes, on peut cependant apporter quelques éclairages, à l'aide des enquêtes revenus fiscaux (ERF) 1996, 1997, 2001 et 2005 de l'Insee. Pour assurer la comparabilité des résultats sur longue période, nous raisonnons sur des revenus fiscaux par unité de consommation (u.c.)[2] plutôt qu'en termes de niveaux de vie. Rappelons que le niveau de vie s'obtient en ajoutant au revenu déclaré les prestations sociales non contributives et en excluant les impôts directs. Or, dans les ERF antérieures à 1990, un certain nombre de prestations sociales (les allocations logement, par exemple) n'étaient pas incluses dans la mesure du niveau de vie, rendant la comparaison d'une enquête à l'autre délicate. Les revenus fiscaux sont observés au niveau du ménage et non pas de l'individu. *A priori*, si ce changement d'unité de mesure modifie les niveaux, il n'y a pas de raison qu'il affecte les dynamiques – qui seules nous intéressent ici – de façon trop importante.

> **“La génération 1945 est la dernière pour laquelle le revenu est nettement supérieur à celui des générations précédentes.”**

2. L'échelle d'équivalence utilisée ici attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Graphique 1 – Revenu fiscal annuel des ménages par u.c. et âge de la personne de référence (en euros constants 1996)

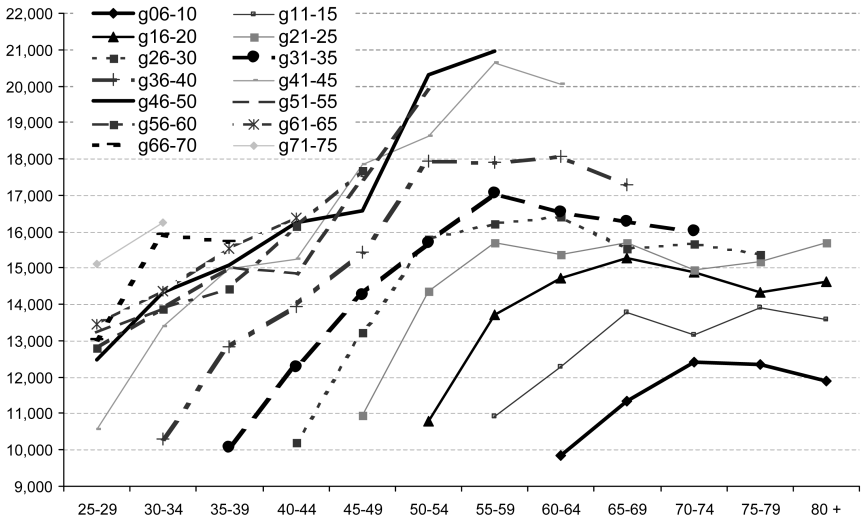

Note de lecture : chaque courbe représente l'évolution des revenus par u.c. d'une génération (g06-10 désigne les individus nés entre 1906 et 1910) tout au long de son cycle de vie. Si l'on se donne un âge, on observe l'évolution du revenu par u.c. de génération en génération à cet âge.
Sources : ERF 1970-2005 (données issues de l'Insee [1998] pour la période 1970-1996 et calculs de l'auteur pour 1997 – 2005)
Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.
Note : les tranches d'âge et les générations ne se recouvrent pas exactement, les enquêtes revenus fiscaux n'étant pas initialement menées à intervalle régulier [3].

Le constat général dressé au milieu des années 1990 est globalement similaire en 2005. La génération 1945 est la dernière pour laquelle le revenu par u.c. est nettement supérieur, à tous les âges de la vie, à celui des générations précédentes. Les générations postérieures ont des revenus fiscaux très proches de ceux de leurs aînées. On peut toutefois avancer deux nuances à ce constat général, même si ces dernières demanderont à être confirmées à l'avenir. Si le revenu des générations nées entre 1946 et 1955 est relativement proche de celui des générations nées entre 1941 et 1945 aux âges inférieurs à 49 ans, il semble que les générations 1946-1955 aient enregistré des gains relativement

3. Les enquêtes revenus fiscaux ont été menées respectivement en 1970, 1975, 1979, 1984, 1990 et annuellement à partir de 1996.

plus importants que les générations précédentes au cours des dernières années, ce qui leur permet d'avoir un revenu sensiblement supérieur à celui de leurs aînées à partir de 50 ans (graphique 1). D'autre part, la dégradation relative du revenu semble s'être interrompue pour les générations les plus récentes, nées à partir du milieu des années 1960 : leur revenu entre 25 et 34 ans est supérieur au revenu de leurs aînés aux mêmes âges. Entre 35 et 39 ans, le revenu de la génération 1966-1970 retrouve néanmoins un niveau très proche de celui de la génération précédente. Les générations récentes ont certainement profité de la reprise de la croissance de la fin des années 1990, et il semble que cela soit aussi le cas pour les actifs séniors.

Les constats sont les mêmes lorsqu'on étudie la position *relative* et non plus *absolue* des générations. Il s'agit alors de raisonner non plus en euros constants mais en « équivalent revenu » 1996, afin de neutraliser l'effet de la croissance générale des revenus au cours de la période. On dispose ainsi d'une photographie de la position relative des différentes générations et du profil du revenu au cours du cycle de vie indépendamment de la croissance (graphique 2). Les travaux du milieu des années 1990 [Insee, 1998] mettaient en évidence une déformation du profil de cycle de vie au fil des ans. Les auteurs soulignaient qu' « aux âges élevés, le revenu fiscal par u.c. augmente pour les générations les plus récentes par rapport aux générations juste antérieures. Dans le même temps, on observe une translation vers le bas pour les générations récentes du revenu fiscal des ménages de moins de 40 ans ». Au vu du graphique 2, il semble que ce mouvement se soit pour l'instant arrêté.

Le constat d'un arrêt de la dégradation de la situation relative des plus jeunes générations pourrait être renforcé par l'emploi d'une autre mesure du niveau de vie. Le revenu déclaré fiscalement ne comprend en effet ni les prestations sociales, ni les transferts entre générations et au sein des familles. Lollivier [1999] montre ainsi que lorsque l'on étudie la consommation ou les difficultés financières, la situation des jeunes générations ne semble pas se dégrader fortement. A contrario, les différences entre générations pourraient être accentuées si l'on pouvait prendre en compte l'intégralité des revenus du patrimoine dans les analyses précédentes. Le revenu déclaré fiscalement ne comprend que les revenus du patrimoine mentionnés sur la déclaration fiscale, et ces derniers ne représentent qu'une petite fraction des revenus totaux du patrimoine. La prise en compte de l'ensemble des revenus du patrimoine améliorerait la position relative des retraités par rapport à celle des actifs.

Graphique 2 – Revenu fiscal annuel des ménages par u.c. et âge de la personne de référence (en équivalent revenu 1996)

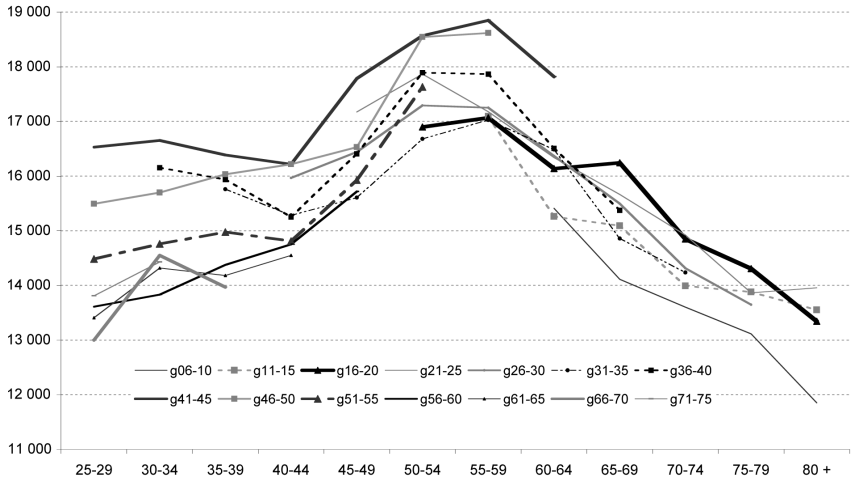

Note de lecture : les données du graphique 2 ont été corrigées de la croissance du revenu fiscal par u.c. moyen de l'ensemble des ménages.
Sources : ERF 1970-2005 (données issues de l'Insee [1998] pour la période 1970-1996 et calculs de l'auteur pour 1997-2005).
Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

> **“La dégradation relative du revenu semble s'être interrompue pour les générations nées à partir du milieu des années 1960.”**

Pour conclure, il faut mentionner trois limites des analyses précédentes. Celles-ci n'éclairent, tout d'abord, qu'une partie des disparités intergénérationnelles. Actualiser d'autres travaux menés au milieu des années 1990 sur les patrimoines et les taux de pauvreté, notamment, serait sans doute enrichissant, de même qu'étudier d'autres indicateurs incluant des profils de consommation (accès à la propriété, entre autres), la répartition du travail et du loisir sur le cycle de vie, le niveau de risque (chômage, *etc.*), les incertitudes économiques, et le bien-être [Afsa et Marcus, 2008].

On peut s'interroger ensuite sur les raisons des écarts entre générations : quel est le rôle respectif de la croissance économique, des évolutions du système de protection sociale ou encore de la démographie ? On oublie parfois que les évolutions des niveaux de vie viennent aussi d'effets de composition, qui jouent

à la hausse dans le cas des retraités (avec l'arrivée à la retraite de femmes ayant été actives), et à la baisse pour les actifs (essor des familles monoparentales, du nombre de personnes isolées). Ces effets mériteraient d'être précisément étudiés et distingués.

Enfin, il faut rappeler que les constats précédents s'appliquent à la période 1970-2005. La crise économique et financière actuelle affecte certainement de façon différente les générations, et elle pourrait remettre en cause le constat d'un arrêt de la dégradation relative du niveau de vie des plus jeunes générations.

Bibliographie

Afsa C., Marcus V. (2008), « Le bonheur attend-il le nombre des années ? », France Portrait Social, INSEE.

Bonnet C. (2009), « Niveaux de vie : un rattrapage des jeunes générations ? », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références.

Chauvel L. (1998), Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle, PUF.

Fleurbaey M., Michel P. (1992), « Quelle justice pour les retraites ? », *Revue d'économie financière*, n° 23, p. 47-65.

Hourriez J.M, Roux V. (2001), « Vue d'ensemble des inégalités économiques », document de travail DSDS, n° F0103.

Insee (1998), « Revenus et patrimoine des ménages », *Synthèses*, n° 19.

Legris B. et Lollivier S. (1996), « Le niveau de vie par génération », *Insee Première*, n° 423.

Lelièvre M., Sautory O. et J. Pujol (2010), « Niveau de vie par âge et génération entre 1996 et 2005 », *Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références, à paraître.

Lollivier S. (1999), « Inégalités de niveaux de vie et générations », *Données Sociales,* Insee.

Richard A.E. (2001), « Income and Happiness: Towards a Unified Theory », *The Economic Journal*, vol.111, n° 473, p. 465-484.

» LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE PEUT-ELLE SURVIVRE À LA CRISE ?

Patrick Artus, *directeur de la recherche et des études économiques de Natixis, professeur associé à l'université Paris I.*

La crise financière que nous connaissons depuis l'automne 2008 a sévèrement mis à mal la situation des pays riches et peut contribuer à remettre en cause les priorités économiques. Directement ou indirectement, la solidarité intergénérationnelle va s'en trouver fortement affectée. Les interdépendances entre les jeunes générations et les aînés subissent en effet les multiples conséquences de la crise à travers cinq canaux de transmission :

1) La dette publique. Les plans de relance visant à soutenir la demande à court terme ont inévitablement conduit à l'accumulation de dettes publiques et à l'aggravation de la situation financière des États. Cette accumulation va évidemment constituer une charge pour les générations futures, si bien qu'à long terme, elle pourrait s'avérer être « anti-jeunes ».

2) La santé des entreprises. La chute des ventes, les difficultés de financement et les délais de paiement qui s'allongent contribuent à fragiliser la santé des entreprises. L'ajustement de celles-ci se fait essentiellement par la réduction des emplois et plus précisément du nombre de salariés en contrat à durée déterminée. Or, ce type de contrat est sur-représenté chez les jeunes, qui sont ainsi exposés plus que les autres actifs au risque de perdre leur emploi. De façon plus générale, on constate que l'ajustement des entreprises se fait au détriment des salariés et en faveur des actionnaires, ce qui peut aussi être considéré comme « anti-jeunes », dans une certaine mesure.

3) Les politiques de transferts. La faible croissance fait mécaniquement diminuer les rentrées d'argent pour les États. Cette baisse des revenus rend difficile

le financement des dépenses publiques de santé et de retraite, d'où la baisse inévitable de la générosité de ces politiques de transferts publics. Or, ces politiques bénéficient essentiellement aux personnes âgées. Ce sont donc ces dernières qui pâtiront le plus d'éventuelles coupes claires dans les politiques de transferts.

4) Le rationnement du crédit aux ménages. La crise rend les banques plus prudentes dans la distribution de crédit aux ménages. Ce rationnement du crédit est surtout défavorable aux primo-accédants et plus généralement aux jeunes-emprunteurs.

5) Les conséquences des politiques monétaires sur le prix des actifs. La poursuite des politiques monétaires très expansionnistes favorise à nouveau l'émergence de bulles sur les prix des actifs, favorables aux détenteurs de patrimoines qui sont le plus souvent des personnes âgées.

Le problème du vieillissement dans les pays de l'OCDE après la crise

Le vieillissement démographique qui a débuté depuis longtemps au Japon et en Italie se fait aujourd'hui de plus en plus perceptible dans le reste de l'Europe et aux États-Unis. En Allemagne, les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 28 % de la population totale et ce chiffre devrait atteindre 36 % à l'horizon 2030. En France, ce chiffre devrait passer de 23 % à 30 % (graphique 1).

Graphique 1 – Population de plus de 60 ans (en % de la population)

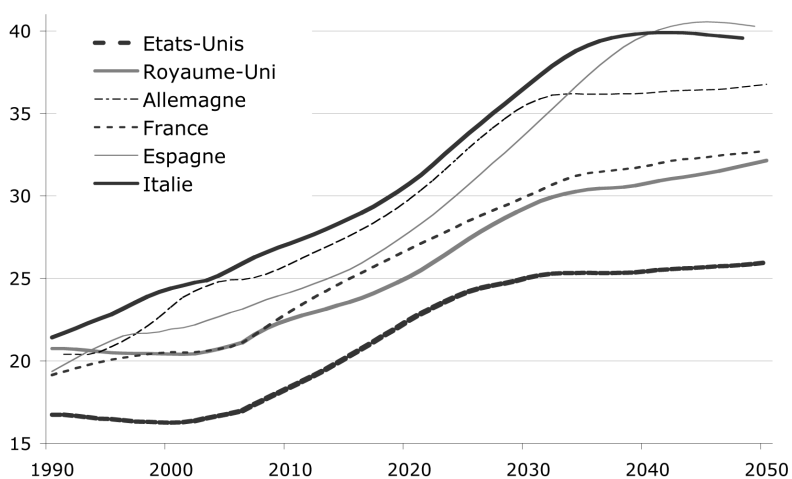

Sources : Datastream, Natixis

Si la proportion de la population de plus de 60 ans reste encore à un niveau modéré aux États-Unis, elle connaît une croissance rapide depuis le début des années 2000, et elle devrait atteindre 25 % en 2030. L'Allemagne et l'Italie font figure de « vieillards » de l'Europe avec toutes deux environ 36 % de plus de 60 ans en 2030. Réciproquement, la proportion de 20 à 60 ans dans la population totale est en chute libre, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, après le virage amorcé dans les années 2000 avec les départs à la retraite des premiers *baby-boomers*. Les projections indiquent que la proportion de 20-60 ans dans la population sera en 2030 inférieure à 50 % aux États-Unis, en Allemagne, en France et en Italie. Pour la France, l'Italie et l'Espagne, la proportion de 20-60 ans va décroître à un rythme de plus en plus fort jusqu'en 2030.

> **“ Le financement de la dette sera synonyme d'austérité pour les générations à venir. ”**

Ce contexte démographique se trouve bien sûr au cœur du problème de la viabilité des régimes de retraites actuels. Dans certains pays, il est aggravé par la faiblesse des gains de productivité (Espagne, Italie), ce qui suscite depuis bien longtemps des inquiétudes aussi bien sur la scène publique que dans la littérature scientifique. La crise, néanmoins, a rendu ces questions encore plus pressantes.

Déficits publics et dettes publiques

La crise a conduit à l'apparition de déficits publics très importants, entre 5 % et 10 % du PIB des pays de l'OCDE (graphique 2a). Tout porte à croire qu'ils ne vont pas se résorber rapidement.

Ces déficits se justifient économiquement pour compenser le désendettement du secteur privé (ménages et entreprises). Or, nous pensons que le désendettement du secteur privé sera durable, compte tenu des pertes de richesse occasionnées par la crise et du niveau élevé d'endettement atteint avant celle-ci : les ménages étaient endettés respectivement à hauteur de 120 %, 140 % et 220 % du PIB dans la zone euro, aux États-Unis et au Royaume-Uni. En outre, la reprise de la croissance s'annonce modeste dans les années à venir (entre 0 % et 3 % du PIB pour les pays les mieux lotis, comme les États-Unis). Cette croissance atone ne fera pas rentrer suffisamment de revenus dans les caisses

publiques, et elle sera insuffisante pour réduire l'étendue des déficits publics. Il faut en conséquence s'attendre à une hausse continue et forte des taux d'endettement publics (graphique 2b).

Graphique 2a – Déficit public (en % du PIB)

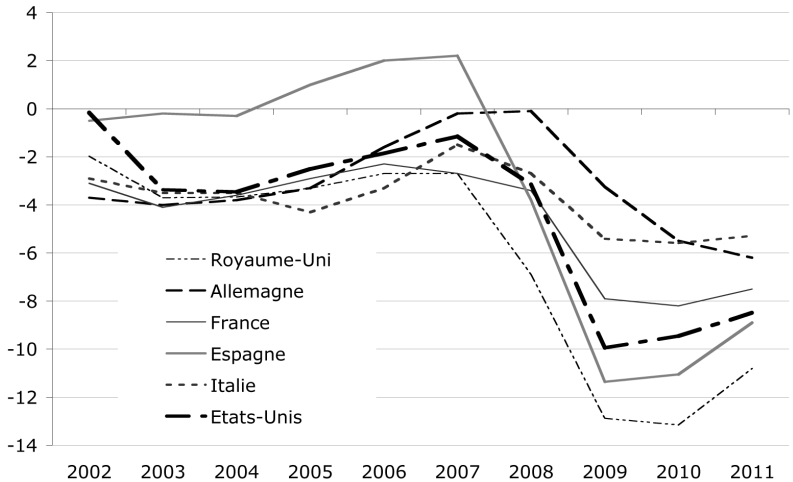

Sources : Datastream, prévisions Natixis

Graphique 2b – Dette publique (en % du PIB)

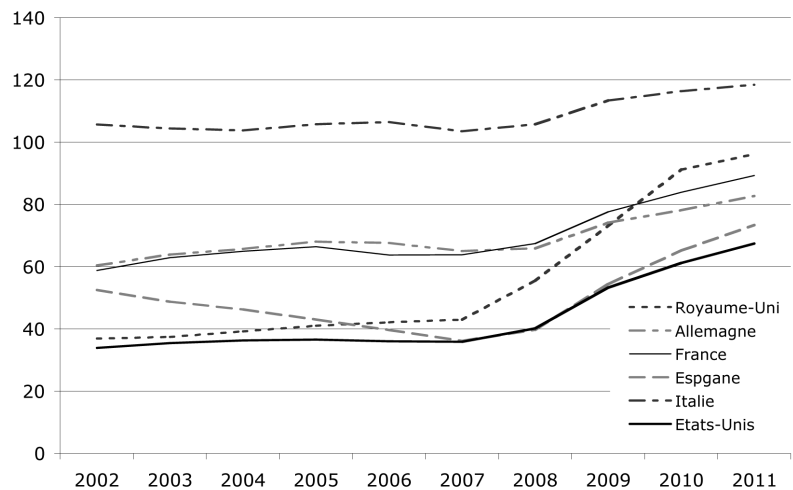

Sources : Datastream, prévisions Natixis

L'augmentation de l'endettement peut être analysée comme un transfert des générations âgées actuelles vers les jeunes générations qui devront plus tard assurer le service d'une dette publique accrue. Le financement de la dette sera synonyme d'austérité pour les générations à venir. Si les revenus de l'État n'augmentent pas suffisamment sous l'effet de la croissance, il sera nécessaire d'augmenter les impôts et/ou de réduire le train de vie et les dépenses de l'État, ce qui pénalisera les jeunes d'aujourd'hui qui auront à subir la diminution du nombre d'emplois publics et des transferts dont ils pourraient bénéficier

Répartition du coût de la crise

Une grande partie du coût de la crise a été supportée par les États, ce qui *in fine* risque de pénaliser les plus jeunes générations. Au sein des entreprises, comment la chute de la production consécutive à la crise a-t-elle été répartie entre les salariés et les actionnaires ? Les entreprises ont dû s'adapter à la disparition d'une partie de leurs débouchés, et elles ont fait face à des difficultés de financement aggravées par l'accumulation de délais de paiement. D'une façon générale, la crise incite les entreprises à geler les salaires et les embauches. On constate en outre que l'adaptation se fait principalement aux dépens des emplois précaires : parmi les salariés, ce sont les emplois définis par un contrat de travail temporaire qui sont le plus touchés ; ce sont ceux qui disparaissent les premiers quand les entreprises ajustent leurs effectifs. Or, ce type de contrats représente plus de 50 % des contrats de travail des jeunes en Allemagne, en France et en Espagne (tableau 1), une proportion bien plus importante que pour les salariés plus âgés. En conséquence, le taux de chômage des jeunes augmente beaucoup plus rapidement que celui de l'ensemble de la population (graphique 3).

Ces mesures d'austérité salariale ont pour objectif de préserver au maximum la valeur actionnariale. La part des revenus salariaux des ménages tend de fait à reculer dans tous les pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis et en Espagne, alors même que la profitabilité des entreprises commence déjà à remonter dans certains pays, comme en Italie, en Allemagne, aux États-Unis ou en France. Il y a divergence dans la répartition des conséquences de la crise entre salariés et actionnaires, au détriment des premiers. Or, par exemple aux États-Unis, la majorité des actions détenue est entre les mains des plus de 55 ans[1]. Finalement, ce sont les salariés, en moyenne plus jeunes, qui semblent avoir davantage souffert de la crise.

---

1. Source : Survey of consumer finances, 2009

Tableau 1 – Part de l'emploi temporaire dans l'emploi des jeunes (15-24 ans, en %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
États-Unis	–	9,2	–	9,6	–	8,1	–
Royaume-Uni	12,7	14,0	12,5	12,6	13,2	13,5	12,0
Allemagne	44,9	50,3	52,2	53,1	52,4	52,1	51,4
France	47,2	50,2	53,8	54,4	55,0	52,2	48,5
Espagne	75,5	75,2	73,1	70,1	68,6	66,5	65,1
Italie	18,7	18,8	23,4	26,2	26,2	23,3	27,3
	2003	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	
États-Unis	–	–	8,1	–	–	–	
Royaume-Uni	11,0	11,0	11,1	11,9	12,5	11,2	
Allemagne	53,0	55,5	56,9	56,6	56,4	55,3	
France	47,2	47,5	47,8	47,7	49,1	50,7	
Espagne	63,9	64,8	65,3	66,6	62,5	58,3	
Italie	25,6	34,4	36,5	40,3	42,6	44,7	

Source : OCDE

Graphique 3 – Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans)

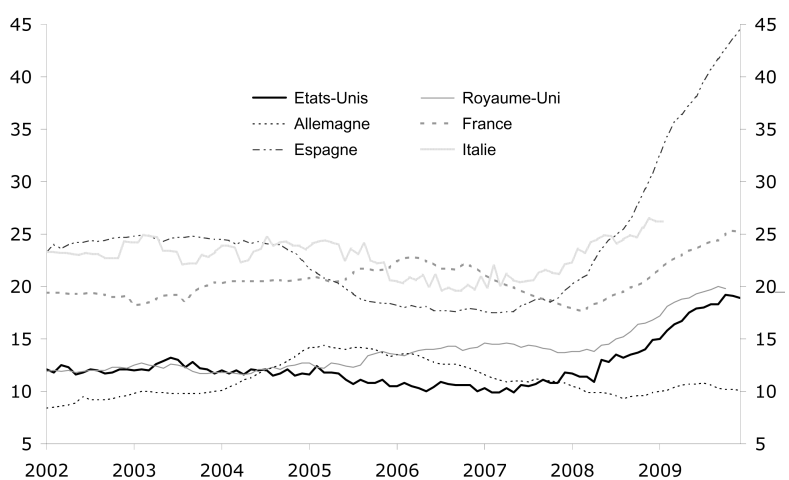

Sources : Datastream, Natixis

L'effet de la crise sur la protection sociale

Les dépenses publiques en matière de santé et de retraite, qui profitent essentiellement aux plus âgés, croissent spontanément plus vite que le PIB en raison de l'augmentation du vieillissement de la population et du progrès technique médical. Or, les dépenses de santé des personnes âgées sont beaucoup plus élevées que celles des jeunes (tableau 2).

Tableau 2 – Profil des dépenses de santé en fonction de l'âge (par rapport à la tranche 50-64 ans)

	0-14	15-19	20-49	50-64	65-69	70-74	75-79	80+
États-Unis	0,88	0,82	0,77	1,00	5,01	5,02	8,52	11,53
Royaume-Uni	1,08	0,65	0,76	1,00	2,07	2,07	3,67	4,65
Allemagne	0,48	0,43	0,58	1,00	1,52	1,80	2,11	2,48
Espagne	0,57	0,39	0,48	1,00	1,46	1,73	1,97	2,11
Japon	0,44	0,22	0,43	1,00	1,70	2,20	2,76	3,53

En €/tête et /an	Moins de 2 ans	De 2 à 9 ans	De 10 à 19 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	De 60 à 69 ans	De 70 ans et +
France	1530	1126	1809	1333	1712	1904	2630	3655	5275

Source : National Bureau of Economic Research

Comme on l'a vu, la crise conduit, avec le désendettement, à un freinage durable de la croissance. Cela devrait peser davantage encore sur le financement de la protection sociale, puisque qui dit croissance molle, dit baisse durable de revenu pour les collectivités publiques. Il est probable que la générosité de la protection sociale publique doive être réduite pour éviter une détérioration trop importante des finances publiques. La baisse des prestations sera essentiellement défavorable aux plus vieux, qui en mobilisent une part plus importante.

> **“ Le vieillissement démographique était déjà la source de conflits entre les jeunes et les vieux (à travers la question centrale du financement des retraites), mais la crise a accru l'intensité de ces conflits, et même multiplié les sources de conflit. ”**

Effet de la crise sur l'accès au crédit

L'endettement constitue l'un des leviers par lesquels les plus jeunes peuvent accroître leur niveau de consommation mais aussi devenir propriétaire de leur logement. Le tableau 3 montre ainsi, à partir de l'exemple des États-Unis, que le ratio dettes sur revenu croît avec l'âge.

Tableau 3 – Endettement par tranche d'âge aux États-Unis

2007	Endettement total* (en milliers de $)	Endettement total (en % du revenu moyen)
Moins de 35 ans	271,8	525,73
De 35 à 44 ans	362,4	432,97
De 45 à 54 ans	314,9	280,16
De 55 à 64 ans	305,8	275,00
De 65 à 74 ans	282,4	305,63
Plus de 75 ans	116,3	254,49

(*) Family holding debt
Source : Survey of Consumer Finances 2009

Mais les tensions sur les marchés financiers continuent à inciter les banques à la prudence vis-à-vis des jeunes emprunteurs. De plus, les ménages se trouvent déjà, dans de très nombreux pays, dans une situation d'excès d'endettement. Ces deux facteurs expliquent le freinage de la distribution de crédit aux ménages suite à la crise. Cette situation va essentiellement réduire la capacité des jeunes à consommer et à acquérir leur logement.

Prix des actifs

Les politiques monétaires sont devenues encore plus expansionnistes après la crise. La liquidité mondiale croît à des taux record depuis 2008 (entre 20 % et 30 % par an, contre 5 % à 20 % par an pendant la première moitié de la décennie 2000). Les politiques monétaires très expansionnistes des pays de l'OCDE viennent s'additionner en effet à l'accumulation – déjà importante avant la crise – de réserves de change dans les pays émergents et exportateurs de pétrole, qui cherchent se faisant à freiner la dépréciation du dollar. On sait que cette croissance extraordinairement rapide de la liquidité favorise l'apparition de bulles sur les prix des actifs (actions des pays de

l'OCDE et des pays émergents, immobilier, matières premières…) : l'abondance de liquidités peu chères dope la demande d'actifs, ce qui fait monter leur prix. La hausse des prix des actifs profite essentiellement aux détenteurs de patrimoine, relativement plus âgés, et se fait au détriment des jeunes, qui devront plus tard acheter des actifs dont les prix auront enflé (voir tableau 4 pour l'immobilier dans le cas des États-Unis), ce qui rendra leur acquisition d'autant plus difficile.

Tableau 4 – Pourcentage de ménages propriétaires aux États-Unis

Âge	Résidence principale	Immobilier secondaire
Moins de 35 ans	40,7	5,6
De 35 à 44 ans	66,1	12,0
De 45 à 54 ans	77,3	15,7
De 55 à 64 ans	81,0	20,9
De 65 à 74 ans	85,5	18,9
Plus de 75 ans	77,0	13,4

Source : Survey of Consumer Finances 2007

Conclusion : 4 à 1 en faveur des personnes âgées, vainqueurs par KO

Le vieillissement démographique était déjà la source de conflits bien connus entre les jeunes et les vieux (à travers la question centrale du financement des retraites). Mais la crise a accru l'intensité de ces conflits, et même multiplié les sources de conflit. Le match entre les jeunes générations et leurs aînés se joue sur 5 terrains :

- l'accumulation de dette publique, défavorable aux jeunes qui devront plus tard en assumer la charge et les conséquences ;
- le report du coût de la crise sur les salariés jeunes, qui font office de variable d'ajustement pour les entreprises qui souhaitent préserver leur valeur actionnariale ;
- les difficultés de financement de la santé et des retraites, surtout défavorables aux vieux qui sont les premiers à bénéficier de ces dépenses ;
- le freinage de l'accès au crédit, défavorable à la consommation et l'acquisition de logement des jeunes ;

– les politiques monétaires ultra-expansionnistes et les bulles sur les prix des actifs, favorables aux vieux qui profitent de cette montée des prix pour faire fructifier leurs liquidités.

Les vieux mènent donc contre les jeunes par 4 à 1. On voit ainsi comment la crise bouleverse l'équilibre entre les générations en faisant émerger un risque accru d'inégalité intergénérationnelle. Plus que jamais, il apparaît que les jeunes ne bénéficieront pas de conditions de vie aussi favorables que leurs aînés.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU VIEILLISSEMENT

Matthieu Solignac (RCE)

Le vieillissement de la population dans les pays développés suscite de nombreuses interrogations, au-delà de la seule question du financement des systèmes de retraites. Ce bref aperçu de l'économie du vieillissement est l'occasion de souligner la diversité des échanges possibles sur ce sujet entre économie et démographie.

Pour simplifier, on peut définir le vieillissement comme l'augmentation de la part des personnes de plus d'un certain âge, traditionnellement 60 ans. Deux processus peuvent être à l'origine de ce phénomène : l'augmentation du nombre de personnes considérées comme âgées – on parle alors de « vieillissement par le haut » –, et la diminution du reste de la population, principalement sous l'effet de la diminution du nombre de naissances – on parle alors de « vieillissement par le bas ».

L'approche économique du vieillissement peut être considérée comme un retour aux origines de la discipline, l'économie partageant avec la démographie un père fondateur en la personne de Thomas R. Malthus. On doit d'ailleurs à l'un de ses correspondants, David Ricardo, l'idée que l'évolution de la taille de la population constitue un mécanisme central d'ajustement de l'économie (*Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817) : la baisse des salaires réels provoquée par une surabondance de main d'œuvre conduit à une diminution du nombre de naissances et donc à terme à une diminution de la quantité de main-d'œuvre. Ce mécanisme assurerait sur le long terme un retour à l'équilibre tant économique que démographique. Ce cadre de pensée peut fournir un premier éclairage sur les conséquences économiques du vieillissement de la population.

Conséquences du vieillissement par le bas

Appartenir à une société connaissant un vieillissement par le bas apparaît avantageux pour les actifs : ce phénomène pourrait favoriser la situation de ceux-ci sur le marché du travail, la raréfaction de la main-d'œuvre tendant à pousser à la hausse les salaires. À l'échelle d'une vie, certaines cohortes seraient donc susceptibles d'être avantagées ou au contraire défavorisées en fonction de la forme de la pyramide des âges. Cette idée a

notamment été défendue par Richard A. Easterlin [1980]. Face à ce déséquilibre, l'ajustement démographique ne peut qu'être lent, du fait du délai entre une possible augmentation des naissances et l'arrivée sur le marché du travail de nouvelles cohortes plus nombreuses. En outre, rien ne garantit qu'un ajustement du nombre de naissances se produise réellement : un revenu plus élevé permet certes d'allouer plus d'argent aux enfants, mais il peut aussi être consacré à l'amélioration de la situation matérielle de chacun d'entre eux plutôt qu'à l'augmentation de leur nombre. Par conséquent, l'évolution du nombre de naissances ne paraît pas être totalement en mesure de jouer le rôle stabilisateur envisagé par Ricardo. L'absence de mécanisme automatique de rappel est encore plus manifeste pour le vieillissement par le haut.

Conséquences du vieillissement par le haut

Le vieillissement par le haut actuel provient (i) de l'augmentation de l'espérance de vie des personnes âgées ; (ii) de l'arrivée à l'âge de la retraite des cohortes nombreuses nées durant le *baby-boom*. Son impact sur les dépenses de protection sociale constitue un enjeu important. L'estimation de son effet sur les dépenses médicales est cependant loin d'être évidente : la durée potentielle de prise en charge médicale tend à augmenter, mais le vieillissement s'effectue en meilleure santé. Ainsi le vieillissement s'accompagne-t-il en premier lieu d'une augmentation des dépenses non médicales (services à la personne, prise en charge en maison de retraite). Le vieillissement par le haut affecte également le marché du logement, notamment la demande de petits logements en centre-ville, prisés par les femmes âgées vivant seules. L'évolution de la structure de la population contribue ainsi à faire évoluer les demandes de consommation et l'orientation des dépenses tant privées que publiques.

Conséquences sur les choix de politiques publiques

L'effet du vieillissement de la population sur les dépenses publiques ne se limite pas à une augmentation mécanique de certains postes de dépense : cette évolution est susceptible de réorienter les choix en matière de politiques publiques. La part des personnes âgées dans la population augmentant, leurs préférences pourraient avoir tendance à être favorisées, en raison de leur poids dans le corps électoral. On pourrait ainsi s'attendre

à une réallocation des transferts publics en faveur des personnes âgées. Samuel H. Preston remarque ainsi que le vieillissement de la population aux États-Unis a été de pair avec le renversement de la structure de la pauvreté selon l'âge : alors que dans les années 1960 le niveau de pauvreté des plus âgés était supérieur à la moyenne, il a eu tendance à diminuer durant les vingt années suivantes tandis que celui des jeunes augmentait. Cette tendance semble s'être poursuivie depuis. L'impact du vieillissement sur les dépenses d'éducation est actuellement étudié par Adam Lenart, un doctorant du Max Planck Institut de Rostock. Ce sujet illustre bien la complexité de l'impact du vieillissement, car les personnes âgées bénéficient indirectement des dépenses d'éducation via l'effet de celles-ci sur les innovations médicales, la baisse de la délinquance, l'accroissement des pensions avec la hausse des salaires, etc. La détermination des nouveaux équilibres engendrés par le vieillissement est ainsi un exercice difficile tant les interdépendances sont nombreuses.

Incertitude sur les conséquences macroéconomiques

Le fait que « le tout ne soit pas la somme des parties » est un phénomène de composition bien connu en sciences sociales. Ainsi Malthus soulignait-il dans ses *Principes d'économie politique* (1820) que l'augmentation de la part du revenu épargné au niveau individuel pouvait tout à fait se traduire par une diminution du montant d'épargne global. John Maynard Keynes a développé cette intuition dans ses travaux, et s'est essayé à l'appliquer à la question de la diminution de la population dans une conférence donnée en 1937. Tout en soulignant l'ampleur des incertitudes concernant ses conséquences, il met en garde contre son effet potentiellement négatif en matière d'emploi : la diminution du nombre de « concurrents » potentiels n'augmente pas forcément les chances d'obtenir un travail si dans le même temps le nombre total d'emplois diminue fortement, en raison de la baisse de la consommation et de l'investissement.

Cet effet peut être accentué par le ralentissement de l'innovation qui est souvent associé au vieillissement. Alfred Sauvy, le statisticien-économiste fondateur de l'INED (Institut national d'études démographiques), utilise souvent l'image de l'enfant unique se contentant d'attendre l'héritage familial, en opposition à l'esprit des cadets de Gascogne, contraints d'aller chercher fortune par leurs propres moyens. Cette idée de « pression créatrice » a notamment été développée par Ester Boserup dans le cadre des

sociétés agraires : les besoins engendrés par la croissance démographique seraient ainsi un moteur essentiel de l'innovation. On peut néanmoins se demander si, à l'inverse, la pénurie de main-d'œuvre n'est pas susceptible de stimuler l'innovation. L'amélioration des conditions de travail (automatisation, amélioration de l'ergonomie, etc.) et des techniques de production pourrait ainsi favoriser un prolongement de la durée d'activité à des âges plus élevés ainsi qu'une amélioration de la productivité. Ce sont également des manifestations possibles de l'augmentation de la quantité de capital disponible pour chaque travailleur (du fait de la diminution des effectifs). Enfin, il ne faut pas négliger les apports de la mobilisation associative et familiale des seniors.

Le vieillissement de la population, crépuscule des nations ?

De l'idée du vieillissement d'une population à celle de sa disparition, il n'y a pourtant qu'un pas que certains franchissent parfois en analysant les conséquences de long terme du maintien des tendances démographiques actuelles. C'est un exercice périlleux : un des enseignements majeurs des évolutions passées est qu'il faut être prudent quand on envisage l'évolution future de la fécondité. La population française a ainsi connu un épisode de vieillissement particulièrement marqué durant l'entre deux guerres, le nombre de décès ayant même dépassé celui des naissances. Il n'en a pas moins été suivi d'une phase d'augmentation sensible du nombre de naissances après la Seconde guerre mondiale. Le phénomène de vieillissement est marqué à la fois par cette incertitude et par l'inertie propre aux phénomènes démographiques. La pyramide des âges « digère » progressivement les cohortes nombreuses qui font l'effet d'un « éléphant dans un boa ». Et ce n'est pas sans ironie que les cohortes du *baby-boom*, symboles de la jeunesse retrouvée de la France, contribuent désormais à accentuer son vieillissement.

D'autre part, une société « trop jeune » peut aussi être synonyme de risque de désorganisation et de tensions. C'est d'ailleurs le même Sauvy qui notait de façon prémonitoire en 1959 que « si la France ne réussi[ssait] pas à accueillir ses jeunes, si ceux-ci trouv[aient] les portes fermées, si les emplois [étaient] rares […], cette éventualité lamentable s'accompagnerait de troubles politiques » (*La montée des jeunes,* 1959*,* p. 115). L'idée selon laquelle l'augmentation rapide de la population active par l'arrivée à l'âge adulte de cohortes nombreuses est susceptible de générer des frustrations

et de favoriser le recours à la violence est développée de façon plus systématique dans les théories dites du « *youth bulge* », particulièrement en vogue dans certains milieux s'intéressant aux relations internationales. La promotion des cadets par les armes est illustrée dans la littérature française par les figures de d'Artagnan ou de Cyrano de Bergerac. Les tenants du « *youth bulge* » voient dans les « martyrs » des mouvements terroristes une incarnation contemporaine de ces figures.

La structure par âge de la population, avant d'être un atout ou un obstacle, est d'abord source de défis et d'opportunités. La vocation de l'économie est précisément d'éclairer les prises de décision en évaluant l'efficacité des solutions proposées, en mettant en lumière les nouvelles opportunités à saisir. La constitution d'un champ de recherche en l'économie sur le vieillissement représente en elle-même une première réponse.

Bibliographie

Beehner L. (2007), « The Effect of "Youth Bulge" on Civil Conflicts », Council of Foreign Relations, consultable sur : http://www.cfr.org/publication/13093/

Debrand T., Dourgnon P. et Laferrère A. (dir.) (2007), *Santé, vieillissement et retraite en Europe*, *Économie et Statistiques*, n° 403-404, Insee, Paris.

Easterlin R.A. (1980), *Birth and Fortune. The Impact of Numbers on Personal Welfare.* Basic Book, New York.

Gobillon L. et Laferrère A. (2006), « Les choix de logement des personnes âgées : consommation et épargne », *Revue française d'économie*, n° 20, p. 115-151.

Keynes J.M. (1978), « Some Economic Consequences of a Declining Population », *Population and Development Review*, vol. 4, n °3, p. 517-523.

Preston S.H. (1984), « Children and the Elderly: Divergent Paths for America's Dependents », *Demography*, vol. 21, n °4, p. 435-457.

Sauvy A. (2000), *La vieillesse des nations*, Gallimard, Paris.

» LES DIFFÉRENCES DE SITUATIONS ENTRE GÉNÉRATIONS DANS LE DÉBAT PUBLIC

Léa Lima, *maître de conférences au CNAM, chercheuse au laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE).*

Tout porte à croire qu'en France les « différences objectives de destins générationnels » [Chauvel, 1998] se traduisent peu en luttes politiques dans l'espace public. Les inégalités de situations demeurent une affaire d'experts et de chercheurs. Elles ne trouvent que peu d'échos auprès des mouvements sociaux les plus susceptibles de les reprendre à leur compte, à savoir les mouvements de jeunesse. Le cas français se singularise par l'absence de mouvements de jeunesse autonomes, c'est-à-dire de mouvements de jeunes pour les jeunes [1]. Dès lors, les formes politiques d'expression des relations intergénérationnelles sont proprement impossibles, et la génération demeure une « catégorie de papier » [Mauger, 1995]. L'analyse de l'exclusion des jeunes générations dans les politiques publiques est le plus souvent focalisée, dans une approche plus technique, sur les handicaps des jeunes. Nous identifions toutefois trois moments d'une lecture relationnelle de la situation des jeunes générations : le débat sur le modèle français de partage du travail entre les générations au milieu des années 1990, suivi de celui – plus périphérique – sur la répartition intergénérationnelle du poids des dépenses publiques, et enfin, dernièrement, la consultation sur la politique de la jeunesse.

---

1. Le contraste est frappant avec des sociétés nationales comme le Québec par exemple qui réactive à intervalles réguliers des mouvements de jeunesse pouvant jouer le rôle de véritable porte-parole d'une classe d'âge [Lima, 2006].

Des mouvements de jeunesse autonomes introuvables

La situation française se caractérise par l'absence de mouvement de jeunesse autonome. Non pas qu'il n'y ait pas de mouvements de jeunes : dans les classes populaires, la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983 [2], qui a donné naissance à SOS racisme [3], ainsi que la marche féministe du mouvement « Ni putes, ni soumises » en 2003, répondent aux manifestations lycéennes de 1986 ou aux mobilisations contre le contrat d'insertion professionnelle (CIP) en mars 1994 et contre le contrat première embauche en 2006 du côté des jeunes plus scolarisés. Force est pourtant de constater qu'aucun de ces mouvements ne se pose en défenseur des droits et des intérêts des jeunes. Les principes de mobilisation sont ailleurs, et ils sont, de plus, éclatés.

Pour les mouvements de jeunes issus de l'immigration, les enjeux se situent au niveau de la lutte contre le racisme et pour l'égalité des droits. L'unité se fonde sur la commune appartenance à la descendance immigrée et non sur l'appartenance à un groupe d'âge. Par ailleurs, les mobilisations sporadiques des lycéens et étudiants se font sur la base de la défense de positions menacées dans la hiérarchie scolaire. Pour François Dubet [1996, p. 32], en effet, « le sentiment d'appartenir à une génération et à la jeunesse peut faire office de lien subjectif, mais ce n'est certainement pas là que se tient le cœur du mouvement ». Les mouvements lycéens ainsi que les mouvements étudiants sont des mouvements portés essentiellement par un « désir d'école » [Dubet, 1991]. Même un mouvement comme *Génération précaire*, créé en 2005, prend moins comme appui la situation générationnelle que la revalorisation du statut de stagiaire et la lutte contre la précarité.

À cette faiblesse structurelle des mouvements de jeunes s'ajoute une conception très éducative des organes de représentation de la jeunesse. Les organes institutionnalisés de représentation des intérêts des jeunes sont récents en France. Le ministère de la Jeunesse et des sports, qui a tissé des liens étroits avec le mouvement d'éducation populaire depuis la fin de la seconde guerre mondiale, s'appuie sur ce dernier pour mettre en place des espaces de dialogue entre les institutions et la jeunesse. Aujourd'hui, les Conseils de la jeunesse oscillent entre une conception éducative et une vocation représentative, mais

---

2. Appelée plus communément la « marche des beurs », cette action collective est née suite au tir d'un policier sur un jeune homme de vingt ans dans la cité des Minguettes dans la banlieue lyonnaise.

3. SOS racisme est né en 1984 des suites de la « marche des beurs » dans le but de lutter contre le racisme.

penchent cependant nettement pour la première. S'il est clairement affiché que le Conseil national doit permettre d'établir une communication plus étroite entre les jeunes et les institutions centrales, les conseils locaux sont très dépendants d'une vision paternaliste qui fait primer la fonction formatrice (c'est-à-dire l'entraînement pratique à la démocratie parlementaire ou participative) sur la capacité de ces instances à être des porte-parole de la jeunesse.

Les questions de jeunesse sont donc l'apanage de mouvements d'encadrement de la jeunesse[4], des associations familiales et de l'administration. La dernière consultation sur la politique de jeunesse qui s'est déroulée en 2009 est assez révélatrice du mode de traitement des questions de jeunesse par les autorités : elle ne laisse qu'une voix mineure à la jeunesse. Les représentants politiques étiquetés « jeunes » sont totalement écrasés par les autres délégations (partenaires sociaux, collectivités territoriales, parlementaires, associatifs, personnalités qualifiées, *etc.*)[5] et les étudiants forment un groupe à part. Ils sont au nombre de 9 (14 si l'on compte des représentants étudiants) pour 48 membres.

Les lectures des différences de situations entre catégories d'âge

Il existe plusieurs registres possibles de lecture de l'exclusion relative d'une classe d'âge : le handicap, la discrimination et l'inégalité.

Dans le premier registre, celui du handicap, le constat fait d'une jeunesse *défavorisée*, en particulier sur le marché du travail, appelle des politiques sociales qui permettent de pallier les « problèmes des jeunes ». On analyse la cause du phénomène de la précarité des jeunes à partir de leurs handicaps, gradués selon la position des jeunes sur l'échelle de la scolarisation ou de l'employabilité. On souligne alors le manque d'expérience des jeunes (handicap collectivement assumé par le groupe d'âge en sa qualité de débutant) et les transformations du marché du travail (plus exigeant, plus mouvant) qui pénalisent les jeunes non diplômés. La jeunesse n'est pas considérée dans ce cas comme une classe sociale déterminée *a priori* par une place dans la structure sociale, mais comme un groupe uni *a posteriori* par des conditions d'existence communes. Ces conditions d'existence sont déterminées par le moment historique : la crise

---

4. Ces mouvements de l'éducation populaire sont des mouvements d'adultes qui se situent tous dans une optique d'éducation et d'accès à la culture ou aux loisirs.

5. On doit noter toutefois l'absence des représentants des associations familiales qui sont d'habitude très présentes sur les dossiers concernant la jeunesse.

économique, le vieillissement démographique et les transformations sociales de toutes sortes sont autant de causes exogènes de la précarité qui frappe la jeunesse. Cette lecture typiquement providentialiste de l'exclusion met l'accent sur les défaillances d'un système plutôt que sur la responsabilité de tel ou tel groupe social. Le registre du handicap permet de se représenter l'exclusion de la jeunesse comme un problème social non conflictuel. Dans ce cadre, on ne peut nier l'importance en France des politiques en faveur de la jeunesse. Le poids des politiques d'insertion est là pour le prouver. Selon le *Livre vert* du Haut commissaire à la jeunesse [2009], l'effort national en direction de la jeunesse est de l'ordre de 54 milliards d'euros, soit près de 2,8 % du PIB. Néanmoins ces politiques sont à juger pour ce qu'elles sont, à savoir des interventions de début de vie active et non de génération, des politiques d'intégration et non des politiques de redistribution.

> **“En France, les différences objectives de destins générationnels se traduisent peu en luttes politiques dans l'espace public. Les inégalités de situations demeurent une affaire d'experts et de chercheurs.”**

Dans le registre de la discrimination, les acteurs considèrent l'exclusion des jeunes comme le résultat d'une discrimination fondée sur l'âge. Les arguments dénoncent la prédominance du « jeune » sur le « citoyen » dans le traitement par les institutions. Si cet argumentaire reconnaît l'importance de l'âge dans la lecture de l'ordre social, c'est pour mieux la dénoncer. Dans le modèle de l'égalité formelle des chances, la « jeunesse » est considérée comme une « minorité » au sens anglo-saxon du terme. L'unité du groupe est à rechercher dans la *catégorie naturelle* de l'âge qui, intégrée par le système institutionnel, fonde une commune condition sociale discriminée. La dénonciation de l'exclusion d'une catégorie d'âge concerne l'inégalité devant les lois et notamment la discrimination d'âge dans la législation sociale. Elle vise à rejeter les justifications qui permettent de réserver un traitement particulier des jeunes dans les politiques publiques, et à réclamer un traitement égalitaire. En France, ce registre est mobilisé plus facilement à propos des seniors (dans le travail notamment), voire pour défendre l'intérêt des personnes âgées[6].

Dans le registre de l'inégalité, les revendications se placent sur le terrain de la justice sociale et non plus civique comme dans le registre de la discrimination.

---

6. Il existe par exemple un observatoire de l'âgisme qui recense et commente toutes les formes de discrimination fondées sur l'âge… avancé.

À la différence de ce dernier registre, le marqueur social qu'est l'âge est en quelque sorte revendiqué. La revendication de justice passe par la reconnaissance collective de classes générationnelles inégalement pourvues dans la société et cela de manière *socialement* inacceptable (et non plus sur un plan juridique). Ce n'est plus l'égalité en droit qui fait l'objet de la mobilisation mais plutôt la recherche d'une plus juste répartition des coûts et des bénéfices sociaux entre les âges et les générations. C'est pourquoi l'opposition entre les générations se conjugue avec l'affirmation de la jeunesse comme véritable classe sociale. Les rapports intergénérationnels sont des rapports de pouvoir qui concernent la distribution des richesses nationales. Il y a des dominants et des dominés.

Les deux dernières lectures des différences de situations entre catégories d'âge sont potentiellement plus conflictuelles, mais elles sont relativement absentes du débat français. On en trouve tout de même des ébauches à certains moments de la vie politique et sur des thématiques bien précises.

Le traitement des différences intergénérationnelles dans les débats publics

On peut repérer trois moments d'expression des différences intergénérationnelles dans l'action publique qui se focalisent à chaque fois sur des enjeux spécifiques. Le premier moment concerne le partage du travail. Dans la foulée, mais venant d'un autre bord politique, émerge le débat sur les dépenses publiques et le poids que celles-ci font porter sur les jeunes générations. Enfin la consultation autour du *Livre vert* sur la jeunesse menée en 2009 intègre timidement des registres politiques de lecture de la situation générationnelle.

Le partage du travail

Le thème de l'inégalité intergénérationnelle fait son apparition dans le cercle restreint des experts de l'emploi au tournant des années 1980 en y prenant un tour très technique et en se concentrant uniquement sur la problématique de l'emploi. Deux conseillers techniques de Martine Aubry, lorsqu'elle était ministre du Travail entre 1991 et 1993, relayent auprès d'elle la thèse d'une situation de génération problématique et inéquitable. Pour la première fois, le paradigme explicatif du chômage des jeunes s'émancipe d'une analyse en termes de manques (d'expérience, de formation, *etc.*) pour envisager l'emploi comme un enjeu de la régulation sociale, notamment intergénérationnelle.

Gilles Gateau, alors chargé de mission à la « division synthèse » de la délégation à l'emploi, avait écrit en 1989 un article dans la revue humaniste *Autrement* pour évoquer l'hypothèse d'une « génération sacrifiée ». Mais c'est Mireille Elbaum, énarque aux fortes dispositions scientifiques, qui soutient une thèse générationnelle forte avec la publication en 1993 d'un article portant sur le « modèle français » d'emploi des jeunes dans la collection *Premières Synthèses*, repris en 1994 dans *Travail et Emploi* [Elbaum et Marchand, 1994]. À partir d'une comparaison avec les principaux pays de l'OCDE, les auteurs dégagent ce qui apparaît comme la principale faille du modèle français, à savoir le mode de gestion de la main-d'œuvre juvénile par le secteur productif.

> **“ Les représentants politiques étiquetés « jeunes » sont totalement écrasés par les autres délégations (partenaires sociaux, collectivités territoriales, parlementaires, associatifs, personnalités qualifiées, *etc.*). ”**

La prolongation de la scolarité permet certes d'absorber une large partie de la baisse de taux d'emploi des jeunes. Il n'en reste pas moins que pour eux, « on peut se demander si ce ne sont pas des politiques visant avant tout, dans les entreprises comme dans la fonction publique, à préserver la situation des adultes, qui ont, pour partie, déterminé en France “l'externalisation” des jeunes vers une prise en charge collective par les systèmes publics d'éducation et d'insertion »[7]. Mireille Elbaum et Olivier Marchand terminent leur article par un appel à un réexamen « en profondeur » des modalités de partage du travail au cours de la vie active [*ibid.*, p. 120]. Dans la revue *Esprit*, Mireille Elbaum reprend l'analyse de ce qu'elle appelle « le compromis social » à la française [Elbaum, 1994, p. 30] concernant les choix de répartition du travail et des revenus. Elle en relève trois caractéristiques : un partage du travail entre générations dans lequel « une seule génération travaille à la fois » [*ibid.*, p. 32], le rôle important joué par le diplôme, corollaire de l'effort de scolarisation fourni par

---

7. Les auteurs s'appuient sur les analyses de Garonna et Ryan [1989], deux économistes du travail qui insistent sur le lien entre emploi des jeunes et relations professionnelles permettant dans le cas de la France comme dans celui des États-Unis de « protéger » les adultes de la concurrence des jeunes. On retrouve cette même explication quelques 15 ans plus tard sous la plume des économistes du travail du Conseil d'analyse économique : « La situation des jeunes Français est caractéristique d'une configuration “*insiders/outsiders*” où les personnes plus âgées, ayant un emploi, poussent le salaire minimum vers le haut afin d'accroître leur propre rémunération. Ils empêchent de la sorte de nombreux jeunes peu qualifiés d'accéder au monde du travail et refusent de payer pour les dédommager en leur interdisant le bénéfice du RMI » [Cahuc, Cette et Zylberberg, 2008].

la société depuis trente ans, et enfin le morcellement et la stratification des statuts. Gilles Gateau comme Mireille Elbaum seront à nouveau conseillers au gouvernement lors du retour de la gauche au pouvoir en 1997, le premier auprès de Lionel Jospin et l'autre auprès de Martine Aubry. Leurs analyses donneront lieu à deux mesures pensées comme des outils de redistribution intergénérationnelle du travail : les lois de réduction du temps de travail d'une part et le programme de création d'emploi nouveaux services – emplois jeunes d'autre part.

Le conflit intergénérationnel au secours des finances publiques

Une seconde scène voit se dérouler sur un mode plus polémique le débat sur les rapports intergénérationnels. On retrouve dans tous les pays développés une réplique des courants néo-libéraux américains qui prônent l'orthodoxie budgétaire au nom de l'équité intergénérationnelle [Masson, 1995]. En France, cette polémique a pour acteurs Michel Cicurel, banquier puis industriel, dont l'ouvrage *La génération inoxydable* [1989] est publié dans la collection « Générations » dirigée par Alain Minc, ainsi que des économistes comme Christian Saint-Etienne [1993], membre du Cercle des économistes, ou encore Béatrice Majnoni d'Intignano [1998], membre du comité de rédaction de la revue *Commentaire* fondée par Raymond Aron, et membre, tout comme Christian Saint-Etienne, du Conseil d'analyse économique (CAE). Leurs essais ont une compréhension plus large des générations, puisque la principale victime de l'alourdissement des charges sociales serait la génération des 20-45 ans. Mais tous prédisaient des conflits sociaux intergénérationnels. Principaux accusés : les acquis sociaux qui ont servi les intérêts des générations les plus anciennes.

La situation de génération dans le *Livre vert*

Le *Livre vert* de la Commission de concertation sur la politique de la jeunesse retombe dans une vision assez classique de la jeunesse comme phase du cycle de vie individuel : « La jeunesse est un passage qui commence à la fin de la scolarité obligatoire et finit par l'insertion durable dans la vie active » (p. 10). La jeunesse est un état composé d'un certain nombre d'attributs dont le prolongement peut être préjudiciable. Dans cette vision, l'accès des jeunes à l'autonomie, c'est-à-dire l'accès aux attributs de l'âge adulte dans de bonnes conditions (trouver un emploi stable, fonder un foyer propre) s'impose comme l'objectif indépassable de la politique de la jeunesse. Le *Livre vert* égraine à nouveau la liste des nombreux obstacles à l'insertion des jeunes : problème d'orientation

scolaire et professionnelle, inadéquation entre formation et emploi, manque de coordination dans l'action locale pour l'insertion des jeunes, *etc*.

On note toutefois une ouverture timide sur des problématisations qui ne font pas partie du registre traditionnel de l'action publique en faveur des jeunes. Tout d'abord une proposition en faveur d'une meilleure représentation des jeunes dans les organes politiques et syndicaux (proposition 51), et notamment la mise en place d'une règle de financement des partis qui prenne en compte un critère d'âge moyen des élus. Cette proposition relève de la qualification de la jeunesse comme classe d'âge *discriminée*, même si le document, très consensuel, n'utilise jamais ce terme. Dans le même ordre d'idée, le *Livre vert* propose de « supprimer les seuils d'âge qui ne se justifient plus » dans la loi (proposition 53).

Il intègre aussi, à la marge, une conception de la jeunesse comme génération lésée dans le contrat social implicite qui fonde le système français de protection sociale : « Les jeunes générations peuvent raisonnablement considérer que non seulement elles contribuent davantage à la protection sociale que celles qui les ont précédées, mais aussi qu'elles bénéficieront dans l'avenir d'un niveau de couverture des risques sociaux moins important » (p. 19). Ce constat d'une iniquité générationnelle appelle de fait une politique de redistribution : « [La commission] considère ainsi que la situation des jeunes pourrait justifier qu'un effort supplémentaire de la collectivité soit financé par un effort des autres catégories de la population » (*ibid*.). Cette analyse est toutefois tempérée par le rappel d'une nécessaire contrepartie à cet échange de la part des jeunes. La simple redistribution apparaît encore socialement inacceptable.

Conclusion

Malgré des divergences, tant du point de vue des manières de formuler le problème générationnel que des solutions proposées pour le résoudre, ces différentes pensées sociales se rejoignent sur un point : elles ne font l'objet d'aucune appropriation par les jeunes et trouvent relativement peu d'échos dans l'opinion publique. Tout se passe comme si ces idées sur les générations circulaient dans des sphères à la fois étanches les unes par rapport aux autres et déconnectées de l'action collective des jeunes générations elles-mêmes.

Cette caractéristique structurelle de la société française porte la marque de l'histoire paternaliste et familialiste du pays. Elle explique en retour que les registres politiques d'analyse des différences de situations générationnelles soient quasiment inaudibles dans l'espace public. La dénonciation de la situa-

tion des jeunes générations comme l'effet de discriminations d'âge ou comme le résultat de rapports de pouvoir entre les générations perd en effet de sa force si elle n'est pas énoncée par les acteurs concernés.

Bibliographie

Cahuc P., Cette G. et Zylberberg A. (2008), « Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique ? », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n° 79, La Documentation française, Paris.

Chauvel L. (1998), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, Paris, PUF, réédition : 2002.

Cicurel M. (1989), *La génération inoxydable*, Grasset, Paris.

Commission de concertation sur la politique de la jeunesse (2009), *Reconnaître la valeur de la jeunesse. Livre vert*, Premier ministre, Haut commissaire à la jeunesse.

Dubet F. (1991), *Les lycéens*, Le Seuil, Paris.

Dubet F. (1996), « Des jeunesses et des sociologies. Le cas français », *Sociologie et sociétés*, n° 1, vol.° 28, p. 23-35.

Elbaum M. (1994), « Pour une autre politique du traitement du chômage », *Esprit*, août-septembre, p. 27-44.

Elbaum M. et Marchand O. (1994), « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Travail et Emploi*, n° 58, p. 111-121.

Garrona P. et Ryan P. (1989), « Le travail des jeunes, les relations professionnelles, et les politiques sociales dans les économies avancées », *Formation Emploi*, n° 25, p. 78-90.

Gateau G. (1989), « Une génération sacrifiée ? », *Autrement*, n° 110, p. 183-188.

Lima L. (2006), « De la construction d'une génération sacrifiée à la formation d'une «classe d'âge»: la requalification du problème social de la jeunesse au Québec entre 1983 et 2000 », *Sociologie et sociétés*, n° 2, vol. 37, p. 235-253.

Majnoni D'Intignano B. (1998), « Vers la lutte des âges ? », *Commentaire*, n° 81, p. 93-96.

Masson A. (1995), « L'héritage au sein des transferts entre générations : théorie, constat, perspectives », *in* Attias-Donfut C. (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*, Nathan, p. 279-325.

Mauger G. (1995), « Jeunesse : l'âge des classements. Essai de définition sociologique d'un âge de la vie », *Recherches et prévisions*, n° 40, p. 19-41.

Saint-Etienne C. (1993), *Génération sacrifiée. Les 20-45 ans*, Plon, Paris.

» EFFETS GÉNÉRATIONNELS ET TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES DE L'EMPLOI

Florence Lefresne *est socio-économiste à l'Institut de recherches économiques et sociales. Elle a notamment écrit* Les jeunes et l'emploi, *aux éditions La Découverte (2003), et co-écrit* La France du travail, *aux éditions de l'Atelier (2009).*

Le maintien de plus en plus tardif des jeunes sur des statuts particuliers d'emploi interroge sur la transformation profonde des normes d'emploi et de mobilité.

Âge et génération : la double dimension de l'insertion des jeunes

La notion d'insertion professionnelle condense en fait deux dimensions qui sont rarement distinguées : le passage, inscrit dans le temps-durée, d'un état à un autre (d'inactif en formation à actif occupant une position stabilisée dans l'emploi, de jeune dépendant du foyer d'origine à celui d'adulte autonome) et la forme, inscrite dans le temps-histoire, de ce passage. Sous le premier aspect, c'est la spécificité de la jeunesse au regard des adultes déjà insérés qui est observée, ainsi révélatrice d'un *effet d'âge*. On considérera qu'un jeune est inséré lorsque ses caractéristiques statistiques d'emploi et de chômage comparées à celles de l'ensemble de la population active perdent leur singularité initiale. Sous le second aspect, c'est l'accès à la relation salariale dans sa dimension diachronique[1] qui est visé, ainsi révélateur d'un *effet de génération*. Les deux dimensions

1. La diachronie désigne le caractère des phénomènes sociaux considérés du point de vue de leur évolution dans le temps.

sont par nature imbriquées. La notion d'insertion professionnelle s'est forgée en référence à une situation où la grande majorité des actifs parvenaient à stabiliser leur situation dans un rapport salarial dominé par la norme du contrat à durée indéterminée à temps plein, le plus souvent avec un seul employeur. Or l'allongement de l'insertion recouvre en grande partie le fait que la situation d'adulte à laquelle il s'agit d'accéder – la fameuse borne finale qui interroge tant les spécialistes du champ – est depuis quelques décennies en pleine redéfinition.

La problématique générationnelle n'est ainsi pas la même selon les deux approches. En se focalisant sur les effets d'âge, la première met de fait en scène les inégalités intergénérationnelles. La seconde illustre surtout les effets générationnels de diffusion progressive de nouvelles normes. Les jeunes sont alors vus non plus comme une catégorie-cible d'effets plus ou moins sélectifs du marché du travail mais comme les vecteurs des transformations structurelles du système d'emploi et de mobilité.

Intérêt et limite de l'analyse segmentationniste

Initiée par les travaux hétérodoxes de Doeringer et Piore (1971) qui ont largement irrigué l'économie du travail, l'analyse de la segmentation du marché du travail s'avère très convaincante pour interpréter la première dimension de l'insertion. Pour cela, elle recourt à deux hypothèses : celle de segments différenciés et relativement étanches sur le marché du travail ; celle de l'existence d'une régulation dominante dans un contexte socio-économique donné. Dans la période de croissance fordiste, la norme d'emploi a ainsi pu s'épanouir en France à travers les *marchés internes du travail (MIT)*, comme ensemble de règles structurant sur l'ensemble du cycle de vie professionnelle, la carrière des salariés et la progression de leurs rémunérations. Ces règles étaient pour partie propres à l'entreprise (liées notamment aux qualifications spécifiques acquises en son sein), et pour partie articulées aux conventions collectives et aux normes centrales (grilles de qualifications et de salaires). La période post-fordiste conserve la marque de cette régulation de l'emploi, en même temps que son champ d'application se rétrécit sensiblement. L'insertion des jeunes, de plus en plus construite à partir de statuts spécifiques d'emploi, notamment sous l'effet des politiques publiques d'emploi, résulte ainsi de processus de plus en plus longs, sinueux et hétérogènes, d'accès aux MIT. Elle est alors perçue comme la résultante des goulets d'étranglement que deviennent les ports d'entrée de ces MIT qui ont tendance à se fermer dans un contexte de rationnement de l'emploi. Le modèle de Thurow (1975) dit de « concurrence pour l'emploi » (*job competition*), selon

lequel les demandeurs d'emploi forment une file d'attente par ordre de niveau de diplôme ou d'expérience décroissant, est fréquemment utilisé pour décrire le processus. Ce schéma permet également d'éclairer la transformation de la structure par âge de l'emploi. Ainsi, la part des jeunes dans l'emploi diminue depuis le début des années 1990. Ceci s'explique en grande partie par l'allongement de la formation initiale ; mais cette diminution s'est particulièrement fait sentir dans les secteurs où les MIT sont traditionnellement les plus puissants (énergie, institutions financières, transports, télécommunication, biens d'équipement) où la régulation de l'emploi s'opère par blocage des recrutements plutôt que par licenciement. Dans certains secteurs, les ajustements se réalisent également à travers la mise à l'écart des travailleurs vieillissants, qui a constitué un axe majeur de la politique publique de l'emploi des années 1980 à 1990 à travers les régimes de préretraites ; et qui perdurent largement aujourd'hui à travers les régimes privés d'entreprise ou les dispositifs de branche. Au total, on observe un repli de l'emploi sur les tranches d'âge intermédiaires – « En France, une seule génération travaille à la fois » –, accompagné d'une polarisation des jeunes sur les marchés à forte rotation de main-d'œuvre, qu'il s'agisse de l'industrie (turn-over élevé chez les sous-traitants, dans l'intérim, ou dans les industries agroalimentaires, la construction et l'habillement) ou des services (hôtellerie restauration, commerce de détail, services domestiques).

> **“ Alors que les jeunes sont en moyenne plus diplômés que leurs aînés, ils se situent en plus grande proportion au bas de la hiérarchie sociale. ”**

La polarisation sectorielle des jeunes sur le marché du travail se double d'une polarisation sur les emplois les moins qualifiés. Alors que les jeunes sont en moyenne plus diplômés que leurs aînés, ils se situent en plus grande proportion au bas de la hiérarchie sociale, y compris les 27-29 ans, en général parvenus au terme de leurs études, qui occupent, en plus forte proportion que leurs aînés, des postes d'ouvriers et d'employés. En 2007, un jeune homme sur deux en emploi est ouvrier ; et plus d'une jeune fille sur deux est employée. Bien que la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les jeunes ait augmenté sensiblement sur la même période, ces derniers restent sous-représentés dans la catégorie. Cette sous-représentation est encore plus forte pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes, en dépit d'un niveau de formation plus élevé pour ces dernières. En favorisant les recrutements sur des bas salaires par des allégements de charges à grande échelle (30 milliards d'euros en 2009), la politique publique a contribué à amplifier et à institutionnaliser ces mécanismes de déclassement largement mis en évidence dans le cas des jeunes.

En matière de déclassement, les inégalités intergénérationnelles sont largement avérées [Chauvel, 2006, Chabault, 2008, Peugny, 2009, Maurin, 2009].

S'il paraît convaincant pour rendre compte des processus de structuration et d'allongement de la file d'attente à l'entrée des MIT (et de gestion de ses sorties), le modèle explicatif laisse toutefois dans l'ombre la question des effets de long terme produits par le rétrécissement et le démantèlement progressif des MIT. Dans le cas des jeunes, le maintien de plus en plus tardif sur des statuts particuliers d'emploi (contrats temporaires, temps partiel, emplois aidés…) interroge sur la transformation profonde des normes d'emploi et de mobilité.

Les jeunes, vecteurs des transformations structurelles de l'emploi

La forte concentration des jeunes sur les statuts d'emploi temporaire est révélatrice du double mouvement à l'œuvre. Elle reflète bien entendu la nature fortement segmentée du marché du travail et la place particulière qu'y occupent les jeunes et ce dans la plupart des pays européens [Fondeur, Lefresne, 2000]. Leur situation d'entrant sur le marché du travail les place nécessairement en position d'être les premiers concernés par l'emploi temporaire qui représente, en 2007, 75 % des emplois créés dans les entreprises de plus de 10 salariés. De fait, plus d'un jeune (15-29 ans) sur trois est en CDD ou en intérim dans le secteur concurrentiel, et plus encore dans le secteur non-marchand (emplois aidés, vacataires, contractuels) (tableau 1). C'est d'ailleurs précisément cette concentration sur les emplois temporaires qui les expose tant à la conjoncture. Premiers embauchés, à condition d'être diplômés, lorsque celle-ci est favorable, ils sont aussi les premiers à s'inscrire au chômage lorsque l'emploi se tarit (la sortie de CDD constitue en France la première cause d'entrée au chômage, soit 40 % des cas, selon l'Insee). Dans le langage des économistes, on dit que les jeunes « surréagissent » à la conjoncture [Fondeur, Minni, 2005]. Leur chômage relatif se voit ainsi accentué avec la récession de 2008. Il est en 2009 deux fois et demie plus élevé que pour la moyenne des actifs.

Certes, avec l'âge, la proportion de salariés en CDD diminue. Mais si l'on observe maintenant la dimension générationnelle du processus, on voit que chaque génération occupe finalement moins d'emplois stables que la précédente [Fondeur et Minni, op. cité ; cf. graphique 1]. Alors que leur usage est plus fréquent, les contrats temporaires (CDD ou intérim) débouchent moins souvent qu'au début des années 1980 sur un contrat à durée indéterminée. Le taux de conversion des CDD en CDI a tendance à diminuer : seuls un quart des intérimaires et un tiers des CDD en 2001 obtiennent un CDI un an plus tard [Cancé et Fréchou, 2003].

Dans le même temps, l'écart se creuse entre diplômés et non-diplômés. La probabilité d'obtenir un emploi à durée indéterminée a ainsi chuté de plus de vingt points pour les débutants sans diplôme, mais aussi pour les titulaires d'un diplôme du supérieur court, alors que cette baisse se limite à 5 points pour les titulaires de diplômes de troisième cycle ou pour les élèves de grandes écoles [Givord, 2006].

Tableau 1 - Statuts d'emploi selon le sexe et l'âge - France 2007

	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi total	13 613	12 015	25 628
Non salariés	14,0	7,3	10,8
Salariés du privé ou des entreprises publiques dont :	70,0	65,0	67,7
Intérim	4	2	3
CDD + emplois aidés	10	13	11
CDI secteur marchand	86	85	86
Ensemble	100	100	100
Salariés de la fonction publique dont :	16,0	27,7	21,5
Temporaires + emplois aidés	10	15	13
Stables publics	90	85	87
Ensemble	100	100	100
Ensemble	100	100	100
Dont : *temps partiel*	5,7	30,2	17,2
Emploi des 15-29 ans	2 947	2 474	5 421
Non salariés	4,5	3,1	3,9
Salariés du privé ou des entreprises publiques dont :	83,6	74,4	79,4
Intérim	8	4	6
CDD + emplois aidés	25	29	27
CDI secteur marchand	67	67	67
Ensemble	100	100	100
Salariés de la fonction publique dont :	11,9	22,5	16,7
Temporaires + emplois aidés	31	37	35
Stables publics	69	63	65
Ensemble	100	100	100
Ensemble	100	100	100
Dont : *temps partiel*	8,0	26,0	17,5

Sources : Enquête Emploi 2007 Insee, calculs Dares (Minni C., *Premières synthèses*, n° 12.1, mars 2009)
Emploi en milliers, répartition en pourcentage
Emploi = actifs occupés au sens du BIT ; données en moyenne annuelle
Public = État + collectivités territoriales + hôpitaux publics.

Graphique 1 – Part de l'emploi stable par cohorte de sortants (cohortes 1983-2000)

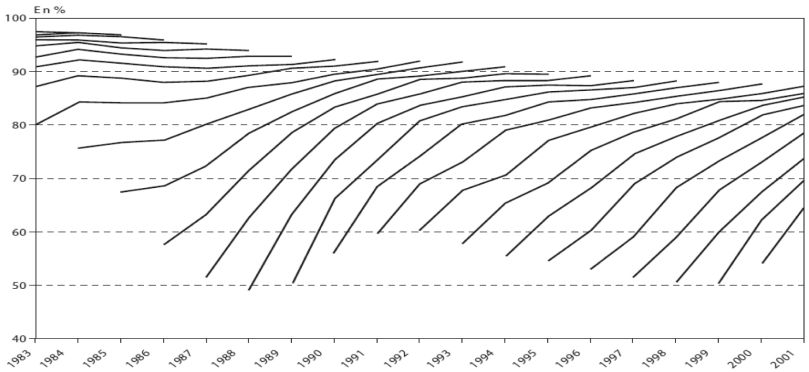

Champ : ensemble des salariés. Source : enquêtes Emploi 1982-2002, Insee. Repris de Fondeur, Minni, (2005).

Il est vrai que ces évolutions ne sont pas fortement lisibles si l'on observe la structure de l'emploi en termes de stocks. Le CDD (incluant les contrats aidés et l'apprentissage) ne représente que 14,4 % de l'emploi total en France en 2007, le temps partiel 17 %. Mais le flux (part des emplois temporaires dans les emplois créés) finit par « mordre » sur le stock. On observe en effet que le nombre de CDI à plein temps est en fait à peu près le même en 2007 qu'en 1982. Autrement dit, l'intégralité de la progression de l'emploi sur cette période correspond à des formes d'emploi non standard (graphique 2).

Graphique 2 - Les statuts d'emploi 1982-2007 (en millions d'emplois)

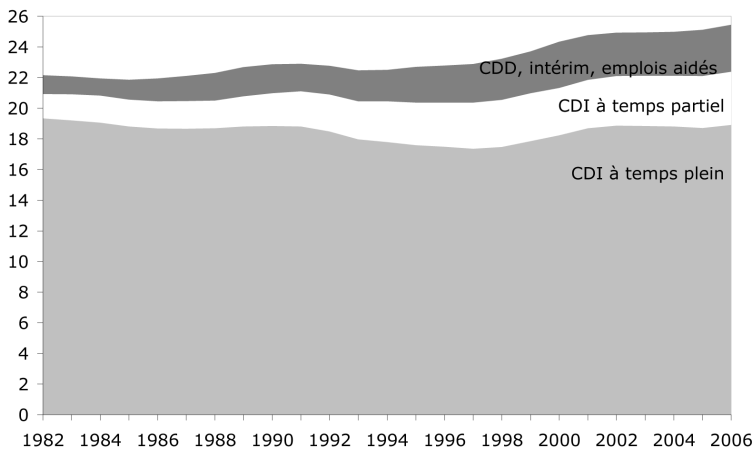

Source : Insee, enquête emploi. Repris de IRES (2009), *La France du travail*, éditions L'Atelier

> **“ Chaque génération occupe finalement moins d’emplois stables que la précédente. ”**

Ces transformations structurelles des normes renvoient non seulement au rétrécissement des marchés internes mais aussi à leur déstabilisation profonde. La sécurité de l’emploi, telle qu’elle pouvait être garantie dans la période de croissance fordiste, n’est plus la référence, à l’exception de la fonction publique et de certaines grandes entreprises publiques (SNCF, EDF...) ; et encore, quelques décrets récents invitent à penser que ce n’est peut-être bientôt plus le cas. Le recours au travail temporaire, à la sous-traitance, à l’externalisation-éclatement du collectif de travail, y compris les formes de désalarisation (voir l’engouement récent pour le statut d’auto-entrepreneur), font désormais davantage partie de la stratégie des employeurs qu’ils ne sont le résultat d’une division stable sur le marché du travail. Dès lors, l’idée est de prendre en compte à la fois les régulations de marché interne et de marché externe (normes concurrentielles) comme des éléments configurant, par leur interaction, les stratégies de gestion des employeurs et la position des salariés sur le marché du travail. Dans un contexte de mondialisation et de chômage de masse, les firmes répondent à une série de chocs exogènes par la diversification de leurs stratégies d’emploi, en adaptant leur organisation interne aux pressions externes qui affectent leurs propres capacités de recrutement et de stabilisation de la main-d’œuvre, tout en cherchant à maintenir une dimension de médiation spécifique de leur performance. La représentation des salariés dans leurs citadelles protégées, résistant aux pressions concurrentielles, tient ainsi difficilement face aux évolutions en cours depuis une trentaine d’années, aussi bien du côté du travail (détérioration des conditions de travail, stress, pression des horaires extensibles, des contraintes de résultats, des clients…) que de l’emploi. La pérennité généralement liée au CDI peut en effet s’avérer ici un trompe-l’œil. Les salariés en CDI fragilisé (salariés qui déclarent avoir des craintes pour leur emploi dans les 12 mois) représentent désormais 10 % du salariat, que l’on peut ajouter aux 5 % qui occupent un CDI en sous-emploi [Rouxel, 2009 ; enquête conditions de travail de la Dares]. Bien que moins important que la fin de CDD dans les entrées en chômage, le licenciement s’avère particulièrement et durablement stigmatisant pour ceux qui en sont victimes, en même temps qu’il peut conduire à assécher certains territoires lorsque l’entreprise exerce un effet moteur au plan régional.

La flexicurité : miroir aux alouettes ?

Soutenu par les organisations économiques internationales, un discours se construit depuis de nombreuses années autour de l'idée que la rigidité du marché du travail français est la cause des difficultés persistantes des jeunes cantonnés aux formes particulières d'emploi. Les modèles *insiders/outsiders,* qui incarnent la version économique standard de la segmentation du marché du travail, imprègnent à leur façon des représentations stigmatisant les salariés en place, tenus pour responsables de la situation des *outsiders*. L'argument se polarise sur les règles juridiques d'encadrement du contrat de travail. Assouplir ce cadre est présenté comme une manière de mieux redistribuer les chances d'accès à l'emploi et de vaincre enfin les inégalités intergénérationnelles ancrées dans la segmentation du marché du travail. Un principe au fondement de la fameuse flexicurité, mais qui repose sur bien peu de preuves empiriques de son efficacité. L'OCDE elle-même, dans sa publication annuelle, *Perspectives de l'emploi 2004*, rappelait qu'aucune étude économétrique n'était en mesure d'établir de corrélation entre le degré de sévérité de la législation protectrice de l'emploi et le niveau de créations d'emplois. La proposition d'un contrat unique déréglementé a pourtant été au cœur d'une série de rapports officiels qui ont fleuri en 2003 et 2004 [2]. Le gouvernement s'en est d'ailleurs inspiré pour instaurer, avec le bonheur que l'on connaît, les contrats nouvelle embauche (CNE) et première embauche (CPE). De leur côté, les partenaires sociaux ont rejeté cette perspective de contrat unique lors de l'accord du 11 janvier 2008 dit de modernisation du marché du travail [Fabre, Lefresne et Tuchszirer, 2008]. Pour autant, l'allongement sensible des périodes d'essai légales du CDI et surtout l'instauration d'une nouvelle modalité d'interruption du contrat de travail, la « rupture conventionnelle » - dont la montée en charge s'avère rapide, notamment depuis l'entrée en récession - dessinent la voie d'une flexibilisation qui risque fort de vider de leur sens les juridictions du travail ; tandis que les avancées en termes de sécurisation des trajectoires (formation, prévoyance) demeurent pour le mois timorées. Ce nouveau visage du CDI sera-t-il encore tenu responsable des difficultés de la génération suivante ?

---

2. O. Blanchard, J.Tirole, *Protection de l'emploi et procédures de licenciement,* Rapport du Conseil d'analyse économique, octobre 2003 ; M.Camdessus, *Les freins à la croissance économique en France,* au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie , *Rapport au Ministre ;* P.Cahuc, F. Kramarz, *De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle*, Rapport au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, décembre 2004.

Bibliographie

Cancé R. et Fréchou H. (2003), « Les contrats courts : source d'instabilité mais aussi tremplin vers l'emploi permanent », *Premières Synthèses*, Premières Informations, Dares-Insee, n° 14.1.

Chauvel L. (2006), *Les Classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».

Chabault V. (2008), *Un déclassement négocié. La FNAC : histoire d'entreprise, trajectoires socio-professionnelles et pratiques de travail des générations d'employé(e)s* (Thèse, EHESS).

Doeringer P. B., Piore M. J. (1971), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Health Lexington Books, (Mass), seconde édition avec nouvelle introduction, 1985, Sharpe, New York.

Fabre A., Lefresne F., Tuchszirer C. (2008), « L'accord du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail : une tentative d'évaluation », *Revue de l'OFCE*.

Fondeur Y., Minni C. (2005), « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique*, n° 378-378.

Fondeur Y.Lefresne F. (2000), « Les jeunes, vecteurs de la transformation structurelle des normes d'emploi en Europe », *Travail et Emploi,* n° 83.

Givord P. (2006), « Formes particulières d'emploi et insertion des jeunes », *Economie et Statistique*, n° 388-389, Bilan Formation-Emploi II.

Grimshaw D., Rubery J. (1998), « Integrating the internal and external labour markets », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 22.

IRES, *La France du travail*, éditions L'Atelier, 2009.

Maurin E. (2009), *La Peur du déclassement*, Le Seuil, coll. « La République des idées ».

Peugny C. (2009), *Le Déclassement*, Paris, Grasset, coll. « Mondes vécus ».

Rouxel C. (2009), « Conditions de travail et précarité de l'emploi », *Premières informations, Premières synthèses*, n° 28.2

Thurow L. C. (1975), *Generating Inequality: Mechanics of Distribution in the US Economy*, Basic Books, New York.

» RÉFORMES DES RETRAITES : CONFUSION OU CONFLIT DE GÉNÉRATION ?

Antoine Bozio, *senior research economist à l'Institute for fiscal studies (IFS) et teaching fellow à University College London (UCL).*

Le débat sur les réformes des retraites en France est traversé par le spectre d'un « conflit de générations », qui viendrait remplacer l'opposition traditionnelle entre classes sociales. Alors que tout le monde s'accorde sur le principe général de « solidarité entre les générations », consacrant le principe du financement par répartition, les inquiétudes des salariés sur la pérennité du système de retraite sont réelles. Les salariés en fin de carrière ont peur d'être surpris par une réforme, et cherchent à partir en retraite dès que possible. À l'inverse, les jeunes salariés sont de plus en plus nombreux à imaginer qu'ils ne toucheront aucune retraite ou qu'ils seront les grands perdants du système. Les quelques ouvrages disponibles sur le sujet en librairie, par exemple *Comment nous avons ruiné nos enfants*, de Patrick Artus et Marie-Paule Virard, ne peuvent que renforcer ce sentiment général.

La question de l'équité dans les systèmes de retraite ne se limite pourtant pas à l'équité intergénérationnelle, elle recouvre tout autant les questions d'équité horizontale (équité de traitement entre des salariés de même niveau de revenu), et d'équité verticale (redistribution entre salariés de différents niveaux de revenu au sein d'une même génération). Par ailleurs, les objectifs d'un système de retraite ne se limitent pas aux questions de redistribution, mais incluent aussi une dimension assurantielle.

Cet article commence par rappeler la façon dont ces objectifs variés peuvent être abordés par des politiques publiques de retraite, puis illustre le manque de transparence de ces choix sociaux dans le cas du système de retraite français.

Nous défendrons finalement l'idée que c'est la transparence des choix présidant à la construction d'un système de retraite qui est cruciale pour assurer l'équité, à la fois entre les générations et au sein de celles-ci.

Les différents objectifs d'un système de retraite

Le premier objectif d'un système de retraite est de remplir une fonction assurantielle. La durée de vie est largement inconnue au niveau individuel alors qu'elle est connue avec une relative précision au niveau d'une génération. L'assurance permet d'offrir le versement d'une pension jusqu'au décès (annuité) en échange d'une prime d'assurance (cotisations). Si la durée de vie est complètement aléatoire, tout le monde est gagnant *ex ante* (le risque de se retrouver sans ressource à âge élevé est réduit), même si le système redistribue *ex post* de ceux qui sont décédés précocement vers ceux qui ont eu « la chance » de dépasser l'espérance de vie moyenne.

Le second objectif d'un système de retraite est d'assurer le financement d'une période d'inactivité à la fin de la vie. Il s'agit là de l'arbitrage classique entre consommation de bien et services (pouvoir d'achat) et consommation de loisir (durée de retraite). Si les salariés étaient parfaitement prévoyants, il n'y aurait pas de problème de politique publique puisque les différences de préférence pour le loisir seraient complètement prises en compte par des niveaux d'épargne différents. Une des raisons pour lesquelles la puissance publique contraint les individus à cotiser est que les choix d'épargne sont en partie oblitérés par la myopie des individus ou par des problèmes d'autocontrôle : les individus souhaitent épargner pour la retraite dans le long terme mais en sont incapables aujourd'hui. Ils votent pour que la puissance publique les contraigne à épargner en vue de leur retraite.

La part du revenu national à consacrer aux dépenses de retraite obligatoires devient alors un choix social. Les citoyens doivent déterminer le niveau de couverture de l'assurance obligatoire et celui des dispositifs facultatifs (détermination du plafond de cotisation et de pension), ainsi que l'effort contributif (montant des cotisations). Le choix d'une augmentation des cotisations traduit une préférence pour la consommation de loisir plutôt que de biens et services (privés ou publics), et choisir un plafond élevé revient à estimer que les phénomènes d'imprévoyance et de myopie sont aussi importants pour les hauts revenus que pour les plus faibles revenus.

Le troisième objectif d'un système de retraite est de permettre le financement de ce transfert de ressources dans le temps. Deux modes de financement sont possibles : soit l'achat de créances sur la production future (actions ou obligations d'entreprise), soit l'achat de créances sur les prélèvements futurs (obligations d'État ou répartition). Dans le premier cas, le rendement de l'épargne retraite est déterminé par les marchés financiers (capitalisation), alors que dans le second cas le rendement est déterminé par la contrainte budgétaire de l'État. À ce titre, il est important de comprendre le financement en répartition comme un substitut à l'émission de dette publique : les actifs achètent des droits futurs pour leur retraite en finançant les retraites actuelles, honorant ainsi la dette implicite vis-à-vis des générations retraitées, qui ont elles-mêmes contribué pour leurs parents. On pourrait imaginer l'équivalent d'un système en répartition avec l'achat par les actifs aux retraités d'obligations d'État qu'ils auraient eux-mêmes achetées à la génération précédente. Seul l'État a un horizon de vie suffisamment long pour pouvoir offrir des actifs sans risque à longue échéance, pourvu qu'il respecte lui-même sa contrainte budgétaire.

Le rendement intrinsèque de la répartition est celui de la croissance de la masse salariale, approximativement égale à la croissance de l'économie, tandis que les rendements des marchés financiers sont eux généralement plus élevés, mais hautement variables. Il est possible de discuter de façon détaillée l'équivalence et les différences entre le financement en capitalisation et en répartition, mais on renvoie à d'autres pour ne pas se perdre dans une longue digression [Artus et Legros, 1999].

> **“ En choisissant de ne pas constituer de réserves, les *baby-boomers* français ont *implicitement* choisi de redistribuer des générations futures vers eux-mêmes et les générations précédentes. ”**

Le quatrième objectif d'un système de retraite est la redistribution verticale (ou l'équité intragénérationnelle), c'est-à-dire la redistribution des plus riches vers les plus pauvres, en mesurant le revenu sur l'ensemble du cycle de vie. Les faibles revenus sur un cycle de vie peuvent provenir d'une faible participation sur le marché du travail, d'une carrière heurtée ou de revenus faibles sur l'ensemble de la carrière. Le système de retraite peut alors prendre des formes variées pour réaliser une redistribution : l'exemple typique est celui d'une pension minimum (minimum vieillesse en France ou pension de base dans les pays à système dit Beveridgien), mais d'autres dispositifs peuvent venir compléter cette redistribution : droits non-contributifs pour les périodes de maladie, de

maternité, de chômage *etc.* Ces dispositifs ont une importance cruciale, car un des objectifs premiers de tout dispositif de retraite est de prévenir la pauvreté aux âges élevés, les individus n'ayant plus la possibilité de revenir sur le marché du travail.

Le cinquième objectif, l'équité intergénérationnelle, mérite qu'on s'y attarde un peu. D'un point de vue théorique, de la même façon que l'on souhaite redistribuer vers les plus pauvres au sein d'une génération, on pourrait souhaiter redistribuer de certaines générations, richement dotées, vers d'autres, qui ont subi des aléas particulièrement difficiles. D'autres contributions de ce numéro de *Regards croisés sur l'économie* [Blanchet, 2010] illustrent les difficultés de l'approche par l'équité intergénérationnelle. On cherche ici simplement à illustrer les redistributions entre générations que le système de retraite rend possible.

La première façon, la plus évidente, de redistribuer entre générations, est d'émettre de la dette ou d'accumuler des actifs financiers. Un système de retraite public peut, comme toute administration publique, utiliser l'endettement pour redistribuer des générations futures aux générations présentes ou faire l'inverse *via* l'accumulation de réserve. La mise en place d'un système en répartition émet de fait de la dette implicite en redistribuant vers les premières générations (qui ont peu cotisé) à partir des générations futures (qui devront honorer cette dette en payant des cotisations dont le rendement sera plus faible). À l'inverse, il est possible de redistribuer vers les futures générations en accumulant des réserves qui dépassent les besoins de financement de la génération présente.

Dans le cas français, la montée en charge de la redistribution après 1945 a permis de redistribuer vers des générations qui avaient souffert de la guerre, traversé la crise des années 1930 et dont l'épargne retraite avait été réduite considérablement par une inflation galopante. On peut remarquer à partir du graphique 1 que les premières générations qui ont bénéficié du système de retraite après 1945 ont reçu des rendements réels très élevés sur leurs cotisations. Cela ne signifie pas qu'elles ont reçu des retraites d'un montant très élevé, mais simplement qu'elles n'ont pas pu contribuer longtemps au système, et qu'elles ont donc reçu proportionnellement plus de pension de retraite qu'elles n'ont cotisé pour celles-ci.

Graphique 1 – Rendement réel du système par répartition français (secteur privé) selon l'année de naissance

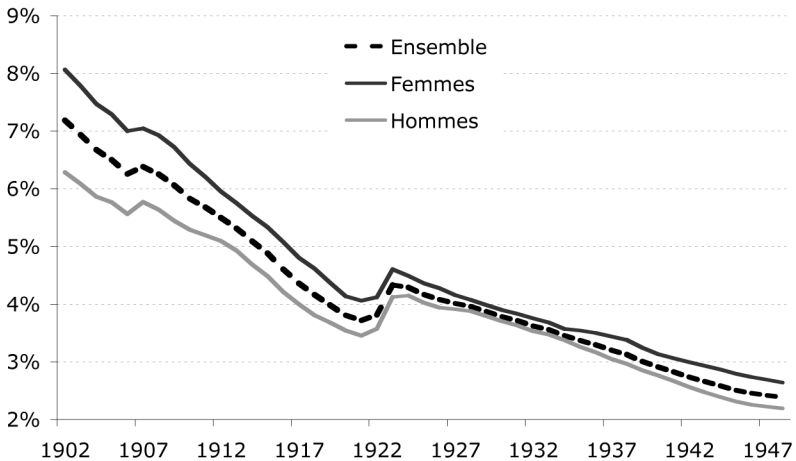

Source : Bozio [2006], figure 7.1, p. 224.

Il est aussi important d'avoir en tête que la redistribution intergénérationnelle est conceptuellement et pratiquement distincte de la redistribution intragénérationnelle. La première consiste à redistribuer de tous les points de la distribution des revenus d'une génération (par exemple des jeunes actifs aujourd'hui) vers tous les points de la distribution des revenus d'une autre génération (par exemple les *papy-boomers* d'aujourd'hui). Il s'agit donc d'une politique foncièrement différente d'une redistribution vers les plus pauvres d'une génération jugée particulièrement touchée par les aléas économiques.

Il s'agit aussi d'une politique qui est limitée par la contrainte budgétaire de l'État : une fois que le système par redistribution est monté en charge, il n'est plus possible d'opérer de larges redistributions entre générations (il s'agit d'un « pistolet à un coup »). Le rendement intrinsèque du système par répartition suit alors la croissance de la masse salariale, et tout transfert envers une génération doit se matérialiser comme la réduction de droits d'autres générations. Le rendement très élevé à la mise en place d'un système en répartition n'est pas un rendement soutenable. Il décroît dès lors que le système monte en charge : au fur et à mesure que les retraités peuvent justifier des droits, le rapport entre cotisants et retraités diminue. Le système de retraite converge progressivement vers son rendement de long terme, c'est-à-dire le taux de croissance de la

masse salariale : le faible rendement actuel n'est donc pas une anomalie, mais au contraire un retour à la normale.

Si l'on considère le cas des générations nombreuses du *baby-boom*, un financement purement en répartition (sans provision) conduit à une autre forme de redistribution intergénérationnelle. Au moment de leur vie active, les *baby-boomers* profitent d'un fort ratio cotisants/retraités (et ils peuvent ainsi limiter leur effort contributif), et au moment de leur retraite, la « bosse du *papy-boom* » peut être transférée sur les générations futures. En choisissant de ne pas constituer de réserves (contrairement aux Suédois ou aux Américains par exemple), les *baby-boomers* français ont *implicitement* choisi de redistribuer des générations futures vers eux-mêmes et les générations précédentes.

Ces cinq objectifs permettent d'imaginer de multiples formes de systèmes de retraite. Un système purement redistributif ressemblera à un système Beveridgien à l'anglaise avec uniquement des pensions minimales non contributives. Un système purement contributif et financé en capitalisation ressemblera plutôt à l'épargne obligatoire du système singapourien. Les systèmes anglo-saxons reposent plus sur des mécanismes d'épargne volontaire, tandis que les systèmes d'origine Bismarckienne (comme la France) reposent plus sur des mécanismes d'épargne obligatoire, dits contributifs. Néanmoins, la plupart des systèmes cherchent à concilier ces différents objectifs en panachant leurs caractéristiques. Ces constructions étant le produit d'une longue histoire, il n'est pas surprenant qu'il soit difficile de retrouver derrière les règles et dispositifs divers quels sont les objectifs qu'ils cherchent vraiment à atteindre.

Le manque de transparence du système actuel

Les différents objectifs d'un système de retraite se traduisent par différents choix sociaux ou préférences politiques (au sens noble et non partisan). Il est possible de souhaiter plus de redistribution intragénérationnelle, mais moins d'épargne obligatoire, ou l'inverse, *etc.* Le problème fondamental du système français actuel est que ces choix politiques ne sont pas clairement traduits par les paramètres du système, tels qu'ils sont discutés dans le débat public. Une présentation du système français dépasserait largement l'objectif de cet article, et on ne fait ici que donner quelques exemples sélectionnés sur le cas du régime général du secteur privé. On renvoie à Bozio [2006] pour une présentation détaillée du système de retraite français depuis 1945 et à Bozio et Piketty [2008] pour d'autres illustrations du manque de transparence du système français.

Prenons par exemple le choix de la redistribution intragénérationnelle et celui de la part du revenu national consacré à la retraite. Dans les débats publics sur la retraite, les deux objectifs sont souvent mélangés alors qu'on comprend bien qu'ils n'ont pas à l'être. Il faut bien reconnaître que la redistribution au cœur de la formule des retraites est souvent opaque, et bien plus difficile à identifier que la redistribution sous la forme d'avantages non-contributifs.

> **“ Le système de retraite converge progressivement vers son rendement de long terme, c'est-à-dire le taux de croissance de la masse salariale : le faible rendement actuel n'est donc pas une anomalie, mais au contraire un retour à la normale. ”**

Si par exemple on augmente l'âge minimum de liquidation, on vise certes à limiter la hausse des dépenses de retraite, mais on touche aussi en premier lieu ceux qui ont commencé tôt à travailler et, dans une bien moindre mesure, les plus qualifiés qui sont dépendants de la durée requise de cotisation. Si l'on modifie le calcul du salaire de référence (la réforme de 1993 l'a passé des 10 meilleures années aux 25 meilleures années), alors on réduit globalement le taux de remplacement effectif, mais de façon beaucoup plus importante pour ceux qui ont des carrières croissantes, avantageant ainsi ceux qui ont des carrières plus plates comme les ouvriers et les employés non cadres. Si l'on modifie la revalorisation des salaires passés (la réforme de 1993 revalorise les salaires passés avec l'inflation au lieu de la croissance des salaires), alors on pénalise plus ceux qui ont des longues carrières ou des carrières plates, qui voient leur début de carrière très peu valorisé dans le calcul des retraites. On peut multiplier les exemples de ce type, mais tous souligneraient qu'il est très difficile de modifier les incitations au report d'activité sans en même temps engendrer des redistributions, plus ou moins visibles, au sein des retraités.

Un autre exemple de ce genre de confusion est celui de la redistribution intergénérationnelle. On pourrait croire que les générations du *baby-boom* ont consciemment décidé d'effectuer une redistribution de leurs enfants vers eux-mêmes en ne constituant pas de réserves pour passer la « bosse du *papy-boom* ». Le débat actuel sur les conflits de génération viendrait alors d'un débat sur l'équité intergénérationnelle et une lecture en termes d'économie politique (les générations nombreuses imposant leurs intérêts aux générations moins représentées) pourrait être tentante. Cette interprétation est néanmoins difficile à défendre. L'absence de constitution de réserves a d'abord été un « non-choix » de la part de la génération du *baby-boom*, dès lors qu'aucun mécanisme

dans le système de retraite ne permettait d'effectuer de façon consciente une redistribution intergénérationnelle. La génération du *baby-boom* semble plus avoir été collectivement victime de l'imprévoyance ou de la myopie qui conduit à repousser des choix difficiles à plus tard, qu'avoir rationnellement mené une politique de redistribution intergénérationnelle (quel que soit le jugement qu'on puisse porter sur sa justification).

Pour autant, les discussions sur le financement des déficits projetés du régime de retraite ignorent totalement les questions d'équité intergénérationnelle. L'augmentation de l'espérance de vie profite essentiellement aux jeunes générations et invite ainsi à une modification progressive des conditions de liquidation. À l'inverse, la « bosse du *papy-boom* », est un choc démographique qui correspond à une dette implicite du système (le manque de réserves) et devrait faire l'objet d'un traitement séparé. Une proposition qui viserait à augmenter les cotisations pour financer ces deux déficits reviendrait à cacher dans les cotisations l'équivalent d'impôts visant à rembourser la dette implicite du système. Cela reviendrait à prélever des cotisations supplémentaires n'ouvrant pas de droits et réduirait ainsi la confiance dans le contrat générationnel implicite.

Ces deux exemples, parmi tant d'autres, mettent en évidence qu'il ne suffit pas de se mettre d'accord sur les objectifs du système de retraite, il faut encore que ces objectifs soient transcrits de façon transparente dans les paramètres du système.

Rendre transparents les choix politiques

L'analyse précédente souligne qu'une large partie du débat public sur les réformes des retraites vient de la confusion des différents objectifs des systèmes de retraite dans la structure même des régimes. Cette dernière partie défend le point de vue – qui ne fait pas consensus [voir Sterdyniak, 2009] – qu'il est possible et souhaitable de réformer le système de retraite français pour donner plus de lisibilité aux différents choix sociaux possibles afin de répondre aux chocs démographiques. Cette proposition de réforme correspond à une remise à plat du système français selon les lignes d'un système de comptes notionnels. L'objectif ici se limite à décrire la façon dont ce système permet d'assurer l'équité, intergénérationnelle et intragénérationnelle, et on renvoie le lecteur à d'autres références pour une description précise du système [Bozio et Piketty, 2008 ; Conseil d'orientation des retraites, 2010].

Les principes de base (financement en répartition, contributivité et solidarité) d'un système en comptes notionnels sont similaires au système actuel, mais les multiples règles définissant les pensions sont remplacées par un mécanisme simple d'accumulation de droits de retraite. Le système a deux piliers, correspondant aux deux objectifs principaux du système : assurance retraite et redistribution.

Le premier pilier, assurantiel, garantit que tout euro de cotisation retraite contribue à augmenter les droits à la retraite. Tous les Français, quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité, cotisent le même pourcentage de leur salaire pour la retraite. Les cotisations retraite sont créditées sur un compte individuel. On les appelle comptes « notionnels » car ils n'accumulent pas d'argent : il s'agit de la mesure des droits à la retraite. Les cotisations ne sont pas investies sur les marchés financiers et servent à financer les pensions des retraités (financement par répartition). L'État peut garantir un rendement sur ces comptes qui est le même pour tous et indexé sur la croissance des salaires : l'objectif est que les droits acquis au début de la carrière ne soient pas dévalorisés au cours du temps. Aux règles complexes d'accumulation des droits de l'actuel système se substitue une règle simple : *tout euro de cotisation ouvre des droits, à tout âge et quel que soit son statut*.

Au moment de liquider sa retraite, chacun dispose d'un « patrimoine retraite » qu'il peut convertir en pension. La flexibilité est totale : des retraites progressives sont possibles, tout comme continuer à alimenter son compte après avoir liquidé, reprendre une activité, *etc.* Le niveau de la pension dépend alors uniquement de la durée moyenne de retraite. Celle-ci est calculée par âge et par génération afin de prendre en compte progressivement l'augmentation de l'espérance de vie. Il n'y a pas de rupture brutale, mais une adaptation annuelle des conditions de liquidation.

L'avantage d'un tel système est de clarifier les droits à la retraite pour les plus jeunes générations et ainsi de faciliter le débat public sur le niveau collectivement souhaité des cotisations vieillesse. Le paramètre du taux de cotisation correspond à la part du revenu national que l'on souhaite consacrer aux dépenses de retraite obligatoires. Il ne s'agit pas de redistribution mais d'un choix de société sur la proportion de la vie consacrée à la retraite. Il est possible d'augmenter ce taux de cotisation à tout instant du temps, et ainsi de choisir comment allouer les gains de productivité entre consommation de bien et de services (publics et privés) et période d'inactivité.

Le second paramètre du système est le degré de redistribution verticale. Tous les avantages non contributifs (période de chômage, maternité, maladie, minimum vieillesse, *etc.*) peuvent être maintenus et il est même possible de

mieux cibler la redistribution. Au lieu d'être exprimés sous la forme de trimestres gratuits ou de bonification de pension, qui impliquent souvent de la redistribution cachée des plus pauvres vers les plus riches, les avantages contributifs sont versés directement sur les comptes individuels : un individu qui passe par une période de chômage reçoit ainsi sur son compte individuel un équivalent de ses cotisations retraite, alimentant ainsi ses droits futurs à une pension de retraite. La redistribution devient beaucoup plus transparente puisque les montants versés sont exprimés directement en euros et non sous la forme de règles absconses. Dans le système actuel, la valeur d'un trimestre gratuit est complètement cachée : sa valeur pour un ouvrier ayant commencé à travailler très tôt peut être nulle (s'il a déjà le nombre de trimestre requis), alors que sa valeur pour un cadre peut être très importante. L'objectif est de s'assurer que le système soit à la fois équitable et efficace.

Qu'en est-il de l'équité entre générations ? L'État garantit que chaque génération reçoive en moyenne ce qu'elle a cotisé, et ce faisant garantit l'équilibre financier à long terme du système. On pourrait voir dans cette caractéristique la négation de la solidarité entre générations, une forme de chacun pour soi générationnel. On veut tenter de montrer qu'il n'en est rien.

> **“ Il est possible et souhaitable de réformer le système de retraite français pour donner plus de lisibilité aux différents choix sociaux possibles afin de répondre aux chocs démographiques. ”**

D'abord, comme évoqué plus haut, les chocs négatifs qui viendraient à toucher une génération particulière seraient en partie pris en compte par la solidarité intragénérationnelle : les plus pauvres ou ceux qui subissent des chocs de carrière seraient pris en charge par les mécanismes de redistribution.

Deuxièmement, le principe des comptes notionnels invite à prendre pour référence de l'équité intergénérationnelle le principe d'égalité de traitement des générations : si une génération bénéficie pendant sa vie active d'une forte croissance ou d'une taille plus importante, elle est amenée naturellement à constituer les réserves nécessaires aux besoins de financement accrus qui apparaîtront à son départ en retraite. On peut certes justifier, dans certains cas, un écart avec cette ligne de référence, mais cela doit se faire sous la forme d'une politique consciente de redistribution intergénérationnelle et non pas sous la forme d'une inertie du système. En séparant la dette passée du système de l'équilibre à long terme du régime, les comptes notionnels facilitent la distinction entre ce qui tient de la modification de l'effort contributif (les jeunes générations peuvent augmenter leurs cotisations

pour bénéficier de droits de retraite plus élevés) et ce qui tient du remboursement de la dette passée (prélèvements obligatoires n'ouvrant pas de droits nouveaux). Les choix de redistribution intergénérationnelle sont ainsi clarifiés.

Enfin, le fait de prendre en compte l'espérance de vie de façon progressive, et non sous la forme de réformes brutales, évite de pénaliser une génération par rapport à une autre. Cela évite aussi les réactions actuelles de « sauve-qui-peut généralisé » où les salariés à l'approche de la retraite se précipitent de liquider de peur d'être rattrapés par une réforme – à l'annonce de la réforme des retraites de 2003, on a pu ainsi observer un pic de liquidation. Dans une approche en comptes notionnels, l'adaptation des droits à la retraite est proportionnelle à une mesure objective des gains d'espérance de vie en retraite. En ce sens, une telle réforme vise à renforcer l'équité intergénérationnelle face aux réformes visant à prendre en compte les chocs démographiques.

Finalement, cet article plaide pour la mise en place de réformes des retraites dont les choix politiques soient transparents, que ce soit pour la redistribution verticale, l'équité intergénérationnelle ou la part du revenu national consacré au financement des retraites. Cette transparence est susceptible d'aider au pilotage des retraites sur le long terme tout autant qu'à faciliter le débat public, qui aurait tort de s'enliser dans les affres du « conflit des générations ».

Bibliographie

Artus P. et Legros F. (1999), *Le choix du système de retraite*, Economica.

Blanchet D. (2010), « Le débat sur la retraite en France : le critère intergénérationnel aide-t-il à trancher ? », *Regards croisés sur l'économie*, n° 7, La Découverte, Paris.

Bozio A. (2006), Réformes des retraites : estimations sur données françaises, Thèse de doctorat, EHESS, Paris.

Bozio A. et Piketty T. (2008), *Pour un nouveau système de retraites. Des comptes individuels de cotisations financés en répartition*, éditions Rue d'Ulm, Presses de l'École normale supérieure, Collection Cepremap.

Conseil d'orientation des retraites (2010), *Retraites : annuités, points ou comptes notionnels ? Options et modalités techniques*, Septième rapport du Conseil d'orientation des retraites.

Sterdyniak H. (2009), « Retraites : à la recherche de solutions miracles », *Revue de l'OFCE*, n° 109, avril 2009.

» LE DÉBAT SUR LA RETRAITE EN FRANCE : LE CRITÈRE INTERGÉNÉRATIONNEL AIDE-T-IL À TRANCHER ?

Didier Blanchet, *chef du département des études économiques d'ensemble à l'Insee, membre du Conseil d'orientation des retraites* [1].

Les grands leviers disponibles pour restaurer l'équilibre des retraites sont bien connus. Le débat n'en continue pas moins sur le poids relatif qu'il faut donner aux uns et aux autres et on attend souvent que le critère de l'équité intergénérationnelle aide à définir ce bon dosage. Or cette attente se heurte au fait que ce critère est mal défini [Masson, 2004] : comme l'équité tout court, l'équité intergénérationnelle est impossible à qualifier de façon univoque et elle ne constitue donc qu'un repère très incertain.

Peut-on sortir de cette difficulté ? Une tentation serait d'évacuer le concept et de choisir de piloter les retraites selon d'autres critères. Cette position est difficilement tenable : on imagine mal de piloter les systèmes de retraite sans aucune idée du caractère équitable ou inéquitable des actions entreprises. La bonne façon de s'y prendre est donc plutôt de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres domaines où la notion d'équité fait débat : prendre acte de la diversité des normes d'équité, les expliciter le plus clairement possible, et faire ressortir à quelle norme sous-jacente se réfère telle ou telle option de réforme. Un tel exercice doit nous aider à choisir en meilleure connaissance de cause. Par ailleurs, même si on sait que la recherche de l'équité absolue est une quête par nature sans

1. Les opinions émises dans cet article n'engagent que leur auteur.

issue, identifier et rectifier les iniquités intergénérationnelles les plus flagrantes, s'il y en a, reste un impératif peu discutable.

On va donner quelques exemples de cette démarche en commençant par rappeler les principaux éléments stylisés du débat sur la retraite, puis en examinant ce qu'on peut en dire à partir de trois conceptions de l'équité entre générations : l'égalité transversale instantanée entre classes d'âge, l'égalité des taux de retour sur cotisation pour les générations successives et enfin l'équité au sens de la compensation des inégalités primaires entre générations. Cette brève analyse confirmera qu'aucune de ces approches ne suffit à caractériser ce que peut être la bonne politique des retraites, mais aussi qu'aucune d'entre elles ne peut être écartée totalement. Juger d'une politique des retraites nécessite de l'apprécier successivement de ces différents points de vue. Une deuxième conclusion émergera par ailleurs de l'analyse, qui est la nécessité d'élargir la comparaison intergénérationnelle à d'autres champs que la retraite. Des recoupements s'imposent tout particulièrement avec les réflexions en cours sur la notion même de croissance économique. C'est la confiance en la croissance qui a souvent légitimé les stratégies de report de la charge des retraites vers les générations futures : les interrogations actuelles sur le rythme et le contenu de cette croissance ne peuvent pas rester sans écho dans le débat sur la retraite.

Les données du problème

La discussion sera facilitée si on peut se référer à quelques données concrètes. Ces éléments sont en principe bien connus [Conseil d'Orientation des retraites, 2006 et 2007], mais nous allons néanmoins rappeler quelques chiffres clés, en incluant quelques éléments rétrospectifs car les comparaisons intergénérationnelles impliquent de se projeter à la fois dans le futur et dans le passé.

Le système de retraite français a vu sa part croître régulièrement dans le produit national au cours des soixante dernières années. En 1959, il ne représentait que 5 % du PIB, dans une population où le niveau de vie, au sens du PIB par tête, représentait moins du tiers du niveau de vie actuel. Il servait des retraites en général assez modiques à partir d'un âge d'environ 65 ans. La prévalence de la pauvreté dans la population de ces plus de 65 ans était élevée, largement plus élevée que dans l'ensemble de la population.

La croissance de la part des retraites dans le PIB qui a eu lieu jusqu'aux années 1980 a largement corrigé cette situation. Les retraites représentent maintenant entre 12 et 13 % du PIB, les taux de remplacement se sont progressive-

ment élevés, la pauvreté relative des plus de 65 ans est passée dans les années 1970 en dessous de celle des moins de 65 ans, et ceci n'a pas encore été remis en cause. Le niveau de vie relatif des retraités a progressivement rejoint celui du reste de la population. Ceci a pu s'accompagner d'un fort allongement de la durée de la retraite par ses deux extrémités, avec le passage de l'âge légal à 60 ans dans le régime général, dans un contexte de progression continue de l'espérance de vie.

Toutes ces évolutions ont été rendues possibles par un contexte démographique favorable et, au moins jusqu'au milieu des années 1970, par une croissance économique rapide. Du point de vue démographique, l'augmentation de l'espérance de vie a en effet été compensée par le passage par l'activité des générations successives de baby-boomers et, au tournant des années 1980, par le passage à la retraite des générations creuses de la première guerre mondiale. Du point de vue économique, la croissance des années 1950-1974 s'établissait en moyenne à 4 ou 5 % par an, ce qui donnait une marge de manœuvre assez large pour des hausses de prélèvements sur la masse salariale.

Ces deux facteurs favorables ont désormais disparu. La croissance a fléchi à des niveaux oscillant autour de 1 à 2 % par an – sans parler du recul de 2008-2009. La parenthèse du baby-boom se referme avec le basculement à la retraite des générations nées à partir de 1946. La présence en activité de ces baby-boomers nous avait éloignés de notre trajectoire de vieillissement « normal », celle qui est imputable à la hausse de l'espérance de vie. Le passage des baby-boomers à l'âge de la retraite nous ramène brutalement vers cette trajectoire de vieillissement tendanciel. La conséquence est un quasi-doublement du nombre de retraités. Avec une population d'âge actif à peu près constante, on s'attend donc à un quasi-doublement du ratio des 60 ans et plus aux 20-60 ans.

Les effets d'un tel changement sont faciles à chiffrer. Si on s'en tient à des solutions pures, il y a quatre possibilités pour répondre à une telle contrainte :

(a) Ne jouer que sur l'âge de la retraite. Dans ce cas, la hausse requise est considérable, de 8 à 9 années, soit bien plus que les ordres de grandeur de hausse qui sont actuellement dans le débat public.

(b) Ne jouer que sur le niveau de vie relatif des retraités. Là aussi, l'effet est considérable : répondre à un doublement du taux de retraités sans hausse des cotisations implique de diviser par deux leur niveau de vie relatif.

(c) Jouer sur l'effort contributif : l'effet est dans ce cas moindre, mais néanmoins important. C'est en gros par 1,5 ou 1,6 qu'il faudrait multiplier l'effort contributif à l'horizon 2050 pour préserver intégralement l'acquis en termes d'âge de la retraite et de niveau de vie relatif des retraités.

Dans ces deux derniers cas, il convient évidemment de rappeler que ces baisses de ratios ou ces hausses de taux d'effort n'impliquent pas par elles-mêmes de baisse tendancielle du niveau de vie ni des actifs ni des retraités, tant qu'on suppose des progrès de productivité suffisants. Passer de dépenses représentant 12 points de PIB à des dépenses qui en représentent 18 laisse une marge de progression très raisonnable au revenu net s'il y a doublement du revenu brut, ce qui est à peu près ce qu'on obtient sur 40 ans avec une croissance de 1,8 % par an. On reviendra plus loin sur ce point fondamental. Symétriquement, un niveau de vie *relatif* des retraités divisé par deux quand le niveau de vie de référence double, cela signifie un pouvoir d'achat des retraités à peu près constant. Mais, au moins sur ce dernier point, on sait que le raisonnement n'est pas acceptable. L'ambition du système de retraite ne peut se limiter à proposer aux retraités de 2050 un niveau de vie absolu équivalent à celui des retraités d'aujourd'hui. C'est bien en termes de niveau de vie *relatif* que s'expriment les attentes à long terme des retraités.

> **“ Quels sont le ou les paramètres qu'un système de retraite devrait viser à égaliser pour qu'on le juge « équitable » ? ”**

Sinon, en sus des trois options (a), (b) et (c) présentées à l'instant, il reste – ou restait – l'option (d) du développement de la capitalisation, qu'on peut en fait présenter comme une variante de l'option (c) de hausse de l'effort contributif. Financer le vieillissement par un recours à la capitalisation, c'est également demander aux actifs un effort contributif supplémentaire. Seul le *timing* change et éventuellement l'intensité. Dans un système par capitalisation, le choc démographique doit être anticipé. C'est donc dès les années 1980 qu'il aurait été bon de commencer à accroître l'effort de financement, le seul avantage de cette option étant éventuellement de rendre cet effort plus léger à long terme si on retient l'hypothèse – discutée – selon laquelle, sur longue période, le rendement de la capitalisation est tendanciellement supérieur à celui de la répartition.

L'objectif d'égalisation des niveaux de vie courants des actifs et des retraités : un critère incomplet

Le décor ayant été planté, selon quel critère d'équité intergénérationnelle peut-on essayer d'arbitrer entre ces différentes options ? Commençons par écar-

ter un faux débat, celui qui oppose la notion d'*équité* à la notion d'*égalité*. Les partisans de l'approche par l'égalité n'arrivent pas mieux que les tenants de l'équité à déboucher sur une norme unique d'organisation du système dès lors qu'ils ne peuvent pas se mettre d'accord sur ce qu'il s'agit d'égaliser exactement. S'agit-il par exemple d'égaliser les niveaux de retraite de tous les retraités indépendamment de leurs positions économiques passées ? Ce serait un système à prestation forfaitaire et ceci n'a jamais été l'orientation du système de retraite français. Personne ne défend vraiment cette option. S'agit-il alternativement d'égaliser les taux de remplacement ? Le système français est plus proche de cet esprit, mais personne n'irait défendre la thèse que le taux de remplacement du dernier salaire doit systématiquement être le même pour deux personnes ayant eu des durées de vie active très inégales. Cette position est défendable dans le cadre d'inégalités de carrière subies – c'est à ce titre qu'on valide les années de chômage indemnisé – mais il est difficile d'en faire un principe totalement général.

Si l'attaque par l'angle de l'égalité soulève exactement les mêmes difficultés que l'approche en termes d'équité, c'est parce que les deux approches sont en fait parallèles. Pour reprendre la formule de Sen [2000], toutes les théories de l'équité peuvent se caractériser comme visant l'égalité de quelque chose, ce quelque chose variant d'un concept d'équité à l'autre. C'est précisément cette question que nous voudrions éclairer. Quels sont le ou les paramètres qu'un système de retraite devrait viser à égaliser pour qu'on le juge « équitable » ?

À cette question, il existe une première réponse simple qui évite de nous projeter tant en arrière que dans le futur et qui a donc l'avantage d'éviter les comparaisons de niveaux de vie à des dates éloignées. Elle prend comme donné le partage instantané de la population entre actifs et retraités et adopte comme objectif une simple égalisation de niveau de vie de ces deux catégories. On peut dire qu'il s'agit de l'objectif que s'étaient données les politiques de retraites des années 1970 et, une fois n'est pas coutume, cet objectif d'égalité a pu être approximativement atteint : on a rappelé que le niveau de vie moyen des retraités est à peu près égal à celui des actifs.

On sait néanmoins que cet objectif aura du mal à être tenu pour le futur. En particulier, la réforme de 1993, en modifiant les règles de calcul de la première pension dans le régime général et son indexation après liquidation, ainsi que les mesures prises dans les régimes complémentaires devraient, à terme, se traduire par une perte sensible de pouvoir d'achat relatif des retraités. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) l'estimait en 2006 à environ 20 % à l'horizon 2050. C'est par ce biais que la croissance attendue des dépenses de retraite a d'ores et déjà été contenue largement en dessous des 5 à 6 points de PIB qu'elle aurait représentés à droits inchangés.

En ce premier sens du terme, on peut donc dire que l'équité serait en danger. Mais cette première conclusion est rapide et doit être aussitôt nuancée. Le souci de l'égalité instantanée entre actifs et retraités est légitime, mais il ne peut constituer l'unique cible du pilotage du système. Il est certes indéniable qu'une évolution de la condition des retraités qui, *via* la baisse des taux de remplacement, nous ramènerait au taux de pauvreté relatif des seniors des années 1960 poserait un problème d'équité intergénérationnelle : il ne serait pas normal d'échouer à protéger les générations futures de seniors contre la pauvreté alors qu'on a réussi à le faire pour les seniors d'aujourd'hui. Mais, d'un autre côté, peut-on vraiment s'imposer une norme de parité de niveau de vie à âge de la retraite inchangé dans un monde où l'espérance de vie s'accroît continûment ? Formulons le problème autrement. Il est normal d'essayer d'avoir un âge pivot à partir duquel le système de retraite permet à l'individu moyen de vivre aussi bien que le reste de la population sans devoir continuer à travailler. Mais une telle règle laisse totalement ouverte la question de l'âge auquel ouvrir ce droit. Il n'y a pas de raison qu'il soit le même dans une société où la durée de vie moyenne est de 70 ans et dans une société où elle serait de 90 ans. Le critère de l'égalité instantanée est manifestement incomplet, il ne permet en rien de trancher ce qui est devenu le débat principal en matière de retraite : l'évolution de cet âge pivot.

Viser l'égalité des retours sur cotisations : un objectif trop restrictif

Pour aborder le problème sous ce deuxième angle, il faut combiner les deux dimensions du niveau et de la durée de la retraite. On peut par exemple multiplier l'une par l'autre. C'est ce que font les calculs de flux cumulés de pensions perçues sur la durée espérée de la retraite. La comparaison entre générations pourrait ensuite porter sur ce type d'indicateur combiné. Mais c'est surtout en comparaison du cumul des contributions passées des individus au système de retraite que ce cumul des droits prend tout son sens. Le *rendement actuariel* du système de retraite est l'instrument naturel de cette comparaison. Il s'agit du taux d'actualisation qui égalise à 1 le ratio prestations sur cotisations sur le cycle de vie : pour une génération donnée, il correspond au taux auquel elle aurait dû placer ses cotisations dans un système par capitalisation qui lui aurait assuré les mêmes bénéfices. Il sera d'autant plus élevé (faible) que la génération aura récupéré beaucoup (peu) par rapport à son effort contributif passé.

Cet indicateur semble effectivement mieux placé que le précédent pour nous fournir un étalon opérationnel de l'équité intergénérationnelle. Le système équitable serait celui qui égaliserait ce rendement d'une génération sur l'autre. Chaque génération serait traitée de manière égale, en ce sens qu'elle bénéficierait du même taux de retour sur ses contributions. En particulier, s'il y a allongement de la durée de vie, ce critère implique soit un déplacement de l'âge de la retraite proportionnel à cet allongement de la durée de vie, soit une baisse de la pension à âge de la retraite donné, d'une manière qui équilibrera exactement l'allongement de la durée de service de la pension. C'est l'idée qui sous-tend notamment le système dit de comptes notionnels, du moins dans la version de ce système fonctionnant à taux de cotisation totalement stabilisé, ce qui est le cas du système mis en place par la Suède.

L'avantage de cette norme d'équité est sa grande lisibilité : elle est la traduction en intergénérationnel du principe de contributivité qui est l'un des principes structurants de notre système de retraite. Le critère actuariel peut aussi servir à détecter des cas d'iniquité inacceptables, par exemple si deux générations de caractéristiques équivalentes se voyaient appliquer des taux de retour très inégaux, ce qui pourrait être le cas en cas de réforme brutale. Mais ce critère présente de nombreuses limites.

> **“ Il est normal qu'il y ait des transferts nets entre générations. Mais si l'on veut qu'ils résultent d'autre chose que des rapports de force et répondent à un objectif d'équité, il faut essayer de s'assurer qu'ils profitent à des générations moins avantagées. ”**

La première est rétrospective mais mérite néanmoins d'être mise en avant : ce critère ne peut être respecté en phase de montée en régime d'un système par répartition. Un système par répartition offre par construction des taux de rendements élevés aux premières générations, puisqu'elles ont peu voire pas du tout cotisé. La norme d'égalité des rendements est donc incompatible avec le principe même de la répartition. Seul un système par capitalisation pure aurait permis d'éviter cela, mais avec les inconvénients associés, et de façon d'ailleurs très imparfaite car les rendements des placements sont eux-mêmes très fluctuants d'une génération à l'autre.

Ensuite, au fur et à mesure de sa montée en régime, le rendement du système doit forcément baisser tendanciellement, et finir par s'aligner sur le taux de rendement « normal » qui correspond bon an mal an au taux de croissance de l'économie. Les différentes options de réforme se traduisent simplement par

des calendriers plus ou moins rapides de ce retour à la normale et il est difficile de dire quel rythme de retour à la normale est le plus équitable [Blanchet, 2008]. Le critère s'avère peu discriminant, ce qui réduit singulièrement sa portée.

Enfin, si l'on décide de rentrer dans la comparaison entre ce que les générations payent et reçoivent, il n'y a pas de raison particulière de se limiter aux retraites [Bommier *et al.*, 2007]. C'est une comptabilité globale des flux de revenus ascendants et descendants qu'il faudrait établir, et, là encore, avec peu de chances d'éviter que les rendements associés fluctuent d'une génération à l'autre.

Ainsi, l'équité au sens d'égalisation des retours sur cotisations apparaît impossible à mettre en œuvre de manière systématique. Mais ceci est-il de toute manière souhaitable ? Le problème de cette approche est qu'elle revient à dénoncer comme inéquitable toute forme de transfert net entre générations. Appliqué en intragénérationnel, le même critère reviendrait à considérer comme inéquitable toute politique de réduction des inégalités, ce qui n'est pas défendable. En fait, la question de l'équité n'est pas d'égaliser les rendements d'une cohorte à l'autre. Elle est de savoir quelles sont les inégalités de ces rendements qu'on peut considérer comme équitables et qui sont donc à encourager, et lesquelles sont inéquitables car correspondant à une redistribution à rebours.

Avantager ou éviter de pénaliser les générations défavorisées : oui, mais quelles sont elles ?

Ceci nous amène à notre troisième angle d'attaque. Il est normal qu'il y ait des transferts nets entre générations. Mais si l'on veut qu'ils résultent d'autre chose que des rapports de force et répondent à un objectif d'équité, il faut essayer de s'assurer qu'ils profitent à des générations moins avantagées. C'est bien la troisième des approches proposées en introduction : l'équité au sens de l'égalisation des ressources ou du bien-être entre générations successives. On se doute que cette égalité-là ne sera jamais possible à atteindre, mais on peut essayer d'amortir les inégalités entre générations successives ou, à tout le moins, éviter de les amplifier. La pertinence d'un tel objectif fait cette fois peu de doutes [Fleurbaey, 2002 ; Schokkaert et Van Parijs, 2003], mais on voit tout le problème qu'il pose : sur quelle base peut-on juger qu'une génération est défavorisée ? Le débat sur la retraite doit-il notamment prendre en compte les signaux selon lesquels il a cessé d'y avoir amélioration des niveaux de vie d'une génération sur l'autre [Chauvel, 1998] ?

Si l'on se penche à nouveau sur le cas des toutes premières générations qui ont bénéficié de la mise en route du système, on n'a guère d'état d'âme : dans ce cas d'espèce, les rendements élevés ont profité à des générations particulièrement pénalisées par l'histoire et ont été pris en charge par des générations immédiatement postérieures dont la vie active s'est totalement inscrite dans une période favorable de forte croissance. Il y a bien eu *redistribution* intergénérationnelle et non pas anti-redistribution.

Toute la question est de savoir si le même raisonnement peut s'appliquer de manière prospective. On retombe là sur un clivage majeur qui traverse le débat sur la retraite depuis qu'il existe. Ce clivage oppose ceux qui considèrent que la croissance à venir, même modérée, permettra sans aucun problème aux actifs de demain de financer l'ensemble de ces dépenses additionnelles, et ceux qui pensent au contraire que c'est leur imposer un sacrifice insupportable auquel ils auront bon droit de s'opposer. Les tenants de la deuxième thèse pencheront naturellement vers les solutions (a), (b) ou (d) que nous avons présentées en introduction : hausse de l'âge de la retraite, baisse du taux de remplacement ou hausse anticipée du taux d'effort par le recours à une dose de capitalisation, alors que les premiers laisseront très facilement la porte ouverte à la solution (c) consistant à reporter à demain ou après-demain la hausse du taux d'effort, en minimisant l'ajustement des droits pour les générations actuellement actives.

On ne va pas trancher ici entre ces deux grandes options, mais juste conclure sur quelques éléments qu'il importe d'avoir en tête.

Sur le papier, force est de reconnaître que les tenants de la position (c) ont des arguments à faire valoir. On l'a rappelé dans notre constat initial : tous les exercices de projection des retraites disponibles montrent que des hypothèses de productivité modérée suffisent à garantir des niveaux de vie croissants aux actifs sur les cinquante ans à venir même après paiement de la facture des retraites. Il est tentant de s'engouffrer dans cette brèche pour soutenir l'option du maintien des droits acquis. Si l'on suit cette ligne, on ne voit d'ailleurs pas quelle raison auraient les actifs de demain de s'opposer au financement de ces droits puisque ceci devrait leur garantir d'en profiter à leur tour quand ils seront retraités.

Mais, de l'autre côté, ces 1,5 à 1,8 points de gains de productivité annuels que nous utilisons en projection ne diffèrent guère de ce que nous avons connu au cours de la dernière décennie et qu'une bonne partie de l'opinion a plutôt vécu comme étant au mieux une période de stagnation du niveau de vie, et souvent de recul. On peut certes objecter que c'est donner trop de poids au ressenti face à la rigueur des chiffres. Mais ceci interpelle à tout le moins sur la

façon dont il faut interpréter les extrapolations exponentielles de niveau de vie. C'est *a fortiori* le cas si l'on complète le tableau par la prise en compte des autres charges que les politiques actuelles reportent sur les générations futures. Un niveau de vie des actifs de 2050 qui, au sens du PIB par tête, serait le double du nôtre assure-t-il que ces générations auront toute facilité à financer non seulement des retraites plus longues, mais aussi à financer la restauration de l'environnement, la recherche de modes de production plus économes en énergie, les autres besoins sociaux en matière de santé ou d'éducation, tout en acquittant les intérêts de la dette publique qu'on leur aura laissée [Heller, 2003] ?

On peut encore prendre le problème sous un autre angle. Par exemple, si l'on écarte totalement l'approche monétaire du bien-être au profit d'une approche focalisée sur les conditions d'accès au marché du travail, on conclura que ce sont les inégalités selon cet axe qu'il importe avant tout de réduire. Or, à l'aune de cet indicateur, on ne peut plus dire que les générations à venir vont être mécaniquement avantagées par la croissance de la productivité. Reste alors à identifier quelles sont les politiques de retraite qui sont les plus favorables aux générations qui nous suivent : s'agit-il plutôt des politiques de retraite précoce visant à faire « de la place aux jeunes », comme on l'a beaucoup cru dans les années 1970 et 1980, ou au contraire des politiques visant à limiter la croissance des charges sur les salaires, ce qui plaide plutôt pour contenir les dépenses de retraite ?

Toutes ces questions sont des questions ouvertes. Le débat sur la retraite est un débat complexe. Comme nous avons essayé de l'expliquer, il a tout intérêt à varier les angles de vue, en combinant les différents indicateurs selon lesquels peut se mesurer l'équité intergénérationnelle. Mais il a tout aussi intérêt à resituer ce débat sur la retraite dans une réflexion plus globale sur la vraie nature des inégalités entre générations, passées, présentes et futures.

Bibliographie

Blanchet D. (2008), « La question de l'équité et de la redistribution intergénérationnelle dans le domaine des transferts sociaux : le cas de la retraite », *La répartition des prélèvements obligatoires entre générations et la question de l'équité intergénérationnelle*, Rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, La Documentation française.

Bommier A., Bourdieu J., Suwa-Eisenmann A. et Zuber S. (2007), « Le développement des transferts publics d'éducation et d'assurance vieillesse par génération en France : 1850-2000 », *Économie et Prévision*, n° 180-181, p.1-17.

Chauvel L. (1998), *Le destin des générations*, PUF.

Conseil d'Orientation des retraites (2006), *Retraites : perspectives 2020 et 2050. Troisième rapport*, La Documentation française.

Conseil d'Orientation des retraites (2007), *Retraites : questions et orientations pour 2008. Quatrième rapport*, La Documentation française.

Fleurbaey M. (2002), « Retraites, générations et catégories sociales : de l'équité comme contrainte à l'équité comme objectif », *Revue d'économie financière*, n° 68, p.91-112.

Heller P. (2003), *Who will pay ? Coping with aging societies, climate change and other long-term fiscal challenges*, IMF.

Masson A. (2004), « Économie du débat intergénérationnel : points de vue normatif, comptable, politique », in *Age, générations et contrat social*, Véron, J., Pennec S. et Legaré J. (eds.), *Cahiers de l'Ined*, n° 153, p.15-58.

Schokkaert E. et Van Parijs P. (2003), « Social Justice and the Reform of Europe's Pension Systems », *Journal of European Social Policy*, n° 13, Vol. 3, p.245-263.

Sen A. (2000), *Repenser l'inégalité*, éditions du Seuil.

» SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE ET DETTE PUBLIQUE

Xavier Timbeau, *Professeur associé à Supélec, directeur du département « Analyse et prévision » de l'OFCE.*

C'est un lieu commun de dire que la dette publique représente une charge pour nos enfants et les générations futures. Cette affirmation paraît frappée au coin du bon sens, mais, à y regarder de plus près, on ne peut pas s'en tenir à une analyse aussi simple. N'importe quel agent économique contracte des dettes. Les États utilisent quotidiennement cet outil ; ils font partie des débiteurs les plus appréciés et recherchés, si l'on s'en tient aux États des pays développés. Le fait qu'ils n'aient fait défaut qu'à de rares occasions depuis la deuxième guerre mondiale explique sans doute pourquoi ils sont parmi les seuls à jouir d'une telle confiance. Malgré cela, le doute s'installe dans l'esprit des populations sur les risques encourus lorsque l'État emprunte. La dette publique des États modernes (depuis la deuxième guerre mondiale) est devenue un phénomène courant, étroitement associé au développement des États protecteurs. Nous allons tenter d'en cerner les caractéristiques fondamentales pour en comprendre les enjeux.

La répartition en suspens

Pour que la problématique de la dette publique prenne un peu d'épaisseur, il faut qu'il y ait plusieurs agents économiques, réunis en une communauté, et qui décident, en leur nom collectif, d'emprunter pour rembourser plus tard. Imaginons une communauté qui décide d'accorder un revenu supplémentaire

à certains de ses membres, parce qu'ils sont trop pauvres, et qui emprunte pour cela. Qu'elle emprunte en son sein ou à l'extérieur de la communauté n'a pas beaucoup d'importance, du moins si l'on fait abstraction des complications liées aux taux de change et aux mouvements de capitaux. L'opération « emprunt à certains, don à d'autres » est une opération de redistribution non résolue : ce qui a été versé aux plus pauvres a été emprunté, il va falloir le rembourser aux créanciers, et donc décider qui doit payer l'addition. Tant que cela reste une dette, la question n'est pas tranchée. La nature exacte de la redistribution opérée est décidée au moment du remboursement, selon que l'État lève un impôt sur les riches – qui paient alors les sommes versées aux pauvres –, instaure un prélèvement forfaitaire, ou un prélèvement annulant le don initialement fait aux pauvres. On peut également attendre que l'inflation fasse fondre les dettes publiques et faire ainsi payer la politique de lutte contre la pauvreté par les malheureuses personnes ayant prêté leur argent.

Lors de l'opération d'emprunt initiale, deux choses sont clairement établies : (i) qui reçoit l'allocation nouvelle, et (ii) auprès de qui est contractée la dette (et à quelles conditions). Le contrat passé avec les créanciers ne contient aucune ambiguïté, la seule inconnue est sur qui tombera finalement la charge. Le niveau de la dette publique seul ne nous dit rien sur la redistribution, puisque cette redistribution n'est pas encore décidée, et qu'on peut encore choisir de faire peser sur tel ou tel agent le poids de la dette contractée. À ce titre, on pourrait trouver dans l'irrésolution de la charge de la dette un écho au titre du rapport Pébereau [2005], « rompre avec la facilité de la dette ». Reporter à demain le débouclage de la dette serait une faiblesse, celle de ne pas vouloir affronter la question de la redistribution de la charge, de la laisser comme suspendue en l'air. La dette publique ne serait qu'une forme de procrastination entre les besoins d'une communauté (une demande sociale pressante, une dépense collective, une catastrophe dont il faudrait compenser les conséquences) et la réalité comptable et économique qui fait qu'un jour ou l'autre, il faudra décider qui paye pour quoi. Le créancier n'est pas important dans cette histoire. Une fois que la dette est reconnue auprès de lui, la seule chose qui compte et qui reste à déterminer, c'est qui va honorer la créance.

La contrainte budgétaire intertemporelle et la neutralité ricardienne

La collectivité fait face à une contrainte budgétaire, non pas instantanée, qui obligerait à équilibrer les comptes à chaque exercice, mais intertemporelle.

La notion de contrainte intertemporelle traduit simplement l'idée que le déficit d'aujourd'hui implique les impôts de demain (c'est l'un des piliers de la comptabilité générationnelle sur laquelle nous reviendrons plus loin), et que la dette publique n'est qu'un moyen de déconnecter la séquence des recettes de celle des dépenses.

Pouvoir détacher les dépenses publiques des impôts qui permettent de les financer est une bonne chose, parce que ces dépenses ont un impact sur le bien-être des agents (que ce soit directement via l'utilité qu'elles procurent aux agents, ou indirectement via leur effet sur l'équilibre économique). Par exemple, dépenser aujourd'hui pour aménager un parc national, puis en répartir le coût (le paiement par des impôts) sur la période d'usage du parc peut être un moyen simple d'attribuer équitablement le flux net de bien-être généré par le parc. Dans l'univers abstrait, gouverné par l'utilité et la certitude, où les agents ont une durée de vie infinie, faire le choix de cette séquence ou d'une autre est équivalent. Les agents économiques lissent en fait comme ils le souhaitent leur consommation privée et publique par le recours à l'emprunt. Dans un tel univers, la dette publique n'a pas d'importance, elle est un simple détour comptable. C'est l'équivalence ricardienne.

Le hasard et l'imprévu

Un peu de risque peut tout changer. L'impact de la dépense publique sur le niveau des revenus de chaque individu peut en effet être aléatoire. Dans ce cas, faire payer demain les dépenses d'aujourd'hui peut être une façon de gérer au mieux cette incertitude. Supposons, par exemple, que les différents individus de la société aient des talents inégaux, mais qu'il soit impossible de connaître leur talent tant qu'ils ne sont pas passés par un système d'éducation coûteux. Comment financer le système éducatif ? Le recours à la dette publique permet de laisser temporairement cette question irrésolue, et accroît l'ensemble des choix de financement possibles. La collectivité pourra, par exemple, choisir de faire payer l'éducation proportionnellement aux revenus après éducation, voire de façon progressive. Laisser en suspens la résolution de la répartition de la facture éducative est ici un moyen d'envisager d'autres solutions de répartition de la charge collective que si l'on s'était engagé à respecter à chaque instant une contrainte budgétaire instantanée.

Le conflit des générations

L'imbrication de différentes générations rend la problématique de la dette plus complexe. Imaginons une communauté dont les membres ont une durée de vie finie et au sein de laquelle cohabitent des individus d'âges différents. Lorsqu'un individu meurt, il transmet éventuellement un patrimoine à ses héritiers et il transmet sa quote-part potentielle de dette publique à l'ensemble des survivants dans la communauté. Il ne pourra plus participer par son impôt au paiement des intérêts ou au remboursement du principal. Il échappe par la mort à la possibilité de régler la dette. Ceux qui naissent, en revanche, héritent d'une dette commune qu'ils devront soit transmettre à leur mort, soit régler de leur vivant. Bien entendu, ils n'ont pas choisi cette dette, son montant, son échéancier ou les options qu'elle a rendues possibles.

> **“La dette publique n'est pas un indicateur de solidarité intergénérationnelle ; c'est une facette de ce que nous léguons aux générations futures.”**

Pour autant, il ne faut pas exagérer le fardeau qui pèse sur les nouvelles générations ou auquel échappent les anciennes. D'abord, parce qu'on peut toujours quitter la communauté où l'on vit et échapper aux obligations fiscales par les pieds (c'est-à-dire en déménageant). Ensuite, parce qu'on hérite, lorsqu'on naît ou que l'on est accueilli par une communauté, directement et indirectement de bien des choses, dont la dette publique n'est qu'une (petite) partie (voir l'encadré). Enfin, parce que la dette a été délibérément léguée par les générations précédentes. Lorsque les membres de la communauté ont décidé de s'endetter collectivement, ils savaient qu'ils suspendaient la question de l'allocation de la facture pour un temps. Ils savaient aussi que pendant ce temps, certains s'échapperaient par la mort ou qu'ils ne pourraient pas être mis à contribution. Ces évasions ne constituent pas une surprise[1].

---

1. Un scénario où une grande partie des membres d'une communauté déciderait de renoncer à son appartenance à la communauté parce qu'elle en jugerait la dette trop importante est toujours envisageable. Il n'a pas été observé et reste un fantasme.

Où naître pour hériter du fardeau le plus léger ?

D'après la comptabilité nationale et en particulier les comptes de patrimoine (Insee – Banque de France), un nouveau-né en France, en 2008, héritait d'une dette publique brute (au sens de Maastricht) de 20 546 €, toute personne décédant « profitant » alors d'un cadeau équivalent pour son départ. Notre nouveau-né héritait par ailleurs d'un actif financier public (une partie des actions de France Télécom, entre autres) de 7 047 €, ramenant la dette brute à une dette nette de 13 499 €. En ajoutant les actifs non financiers de l'État et des administrations publiques, dont 50 % sont des ouvrages de génie civil ou des bâtiments à usage public (mais pas le patrimoine historique qui n'est pas valorisé, n'ayant de valeur que sentimentale), notre nouveau-né est, à peine né, déjà propriétaire, puisqu'il ajoute à la dette nette financière qu'il a endossée un actif de presque 23 000 €. Au total, naissant français, il est riche de quelque 9 168 €. Quelques années auparavant, le nouveau-né de 2000 héritait de 4 000 €, bien qu'alors la dette publique française fût moins importante. Mais ces montants sont dérisoires comparés au patrimoine total par habitant. En 2008, ainsi, le patrimoine net (patrimoine privé et public, net des dettes privées et publiques) moyen est de presque 200 000 €. Notre nouveau-né n'est riche de ces 200 000 € que virtuellement, puisqu'il faudra qu'il attende en moyenne l'année 2058 pour le toucher et surtout parce que les inégalités de patrimoine sont considérables. Le patrimoine médian brut (celui qui sépare en deux groupes égaux les Français) était d'environ 100 000 € en 2004 (enquête « Patrimoine » 2004, Insee). Il faut ôter de ce patrimoine la dette privée médiane et la dette publique. On peut ainsi estimer que le patrimoine net (des dettes privées et publiques) en 2004 est autour de 75 000 € par personne et qu'il serait de l'ordre de 100 000 € en 2008. Notre nouveau-né de 2008 touchera cependant un héritage probablement plus conséquent. En 2000, la succession moyenne était de 100 000 €, la médiane se situant autour de 50 000 € [De Richemont, 2005-2006]. Considérée de cette façon, la situation du nouveau-né français est plus avantage que celle du nouveau-né états-unien. Aux États-Unis, il aurait hérité d'un patrimoine collectif plus faible en 2005 (7 450 $ aux États-Unis contre 9 700 $ en France) et d'un patrimoine total inférieur (176 000 $ contre 196 000 $ en France), sans compter qu'en 2005 le dollar ne s'était pas encore déprécié et que quelques années plus tard, c'est 30 % d'Airbus en moins que le nouveau-né américain peut acheter.

Il n'en reste pas moins que les générations actuelles, en s'endettant, reportent en partie le règlement de la facture sur les générations suivantes. Elles le font sciemment, elles ne lèguent pas que de la dette publique, mais elles obligent les générations futures à la rembourser. Il y a une double irréversibilité (comme l'énonce André Masson [2001]), puisque les générations futures ne peuvent pas revenir sur les décisions d'endettement, pas plus que les générations actuelles ne peuvent exiger des générations futures quoi que ce soit.

La dénonciation du conflit des générations a connu un renouveau spectaculaire au début des années 1980 lorsque l'épisode de croissance forte de l'après guerre a été clos par la crise inflationniste des années 1970 et surtout lorsque le régime de protection sociale mis en place dans l'après guerre est apparu comme une promesse de plus en plus lourde au fur et à mesure que la croissance ralentissait et que la population vieillissait.

Un démographe américain, Samuel H. Preston [1984], proposa alors une analyse saisissante dans laquelle il montrait que la situation des plus âgés s'améliorait alors que celle des plus jeunes, en particulier les enfants, se dégradait. Taux de pauvreté, niveau de vie, satisfaction, chacun de ces indicateurs voyait son profil habituel s'inverser. Suprême paradoxe, alors que la mortalité des plus âgés se réduisait, celle des enfants augmentait. Plus spectaculaire encore, alors que le taux de suicide des plus âgés s'était réduit, celui des plus jeunes s'accroissait significativement. Et au total, la dépense publique par enfant était 10 fois inférieure à celle par personne âgée[2]. Le terrible tableau que dressait Preston s'accompagnait d'une prédiction assez simple : compte tenu des tendances démographiques, ces écarts devaient aller croissants, et la capacité des plus âgés à détourner à leur profit les ressources publiques au détriment des enfants ne pouvait qu'augmenter. Or, l'avenir des États-Unis se situait plus dans ses enfants que dans les seniors. Quelques années plus tard, le terme de *greedy geezer*, « vieil aigri glouton », fut associé au danger pesant sur la société américaine. Le vieillissement, l'allongement de la durée de la vie, le ralentissement de la croissance étant des phénomènes communs aux pays développés, la thèse initiée par Preston se diffusa très rapidement. Le conflit des générations était (re)lancé.

---

2. Comme quelques uns de ceux présentés par Preston, ce chiffre est évidemment teinté de mauvaise foi. La dépense pour les enfants incombe aux parents, alors que la dépense de retraite transite plus par des programmes fédéraux.

Barro relance l'équivalence ricardienne

La notion d'équivalence ricardienne trouva alors un nouvel écho. Barro [1974], dans un article célèbre, avait généralisé le résultat de la neutralité de la dette publique au cas d'une économie à générations imbriquées. Dans une telle configuration, la neutralité de la dette publique est surprenante, puisque les ingrédients du conflit de génération sont présents. Outre quelques hypothèses assez restrictives, Barro assoit son raisonnement sur la récursivité de l'utilité (l'utilité des parents est une fonction de l'utilité des enfants et ainsi de suite) et la stabilité du lien dynastique (les parents ont des enfants, qui eux-mêmes seront parents, induisant une lignée dynastique bien définie et stable[3]). Ainsi, des individus à durée de vie finie sont-ils transformés en dynasties infinies. Toute une littérature s'est développée pour élargir le cadre initial de Barro, ou pour montrer à l'inverse que dans un univers plus réaliste, sa proposition s'effondrait. Une abondante littérature empirique s'est également attelée à la vérification de la proposition de Barro ou de certaines de ses prémisses. Beaucoup d'encre plus loin[4], la polémique n'est pas close. En revanche, la proposition de Barro a pris une place centrale dans le débat économique et s'est peu à peu transformée, comme le note Akerlof [2007], en un énoncé normatif. D'une théorie du fonctionnement des économies, que l'on pourrait falsifier par l'observation ou l'expérimentation, l'équivalence ricardienne dynastique est devenue un commandement quasi biblique : « Aime tes enfants de telle façon que la dette que tu leur laisses ne soit pas un fardeau ». Si l'on n'aime pas (suffisamment) ses enfants ou si le lien familial n'est pas assez fort et exclusif pour dominer l'égoïsme des individus, alors la neutralité de la dette n'est plus assurée.

Initiée par Kolitkoff [1992] et ensuite reprise dans différents pays par de nombreux auteurs, la comptabilité générationnelle se propose d'évaluer l'ampleur de l'avarice et de la gloutonnerie des aînés. Elle aboutit initialement à des résultats spectaculaires – le poids qui pèse sur les générations futures serait 3 fois celui pesant sur les générations actuelles –, puis la réflexion s'affinant, les méthodes s'améliorant et quelques erreurs corrigées, on arrive à une formulation plus aboutie, bien que difficile à manier.

Le principe de la comptabilité générationnelle consiste à calculer, sous l'hypothèse de la stabilité de la politique socio-fiscale, quelle sera la charge non

---

3. Cette hypothèse n'est pas anodine. Voir Bernheim *et al.* [1988] pour une démonstration par l'absurde.

4. Le site internet de *Regards croisés sur l'économie* propose une synthèse accessible et documentée de cette littérature (« L'équivalence ricardienne en question »).

financée qui reposera sur les générations futures (voir l'article de Pierre Pestieau dans ce numéro). La comptabilité générationnelle permet de donner un sens à la notion de dette implicite, et par le même coup d'en montrer les limites. Cette notion est assez largement utilisée, mais souvent dans un cadre conceptuel approximatif, ce qui conduit à des erreurs conséquentes (voir Pébereau [2005]). La dette implicite n'est pas, par exemple, en ce qui concerne les retraites, la valeur actualisée des retraites à venir des fonctionnaires. Cette valeur actualisée n'est en fait qu'une partie de l'équation comptable intertemporelle. Aujourd'hui, les retraites des fonctionnaires sont assurées par des prélèvements sur les revenus des ménages. La dette implicite réside, si elle existe, dans la différence entre ces mêmes prélèvements à l'avenir (*i.e.* à fiscalité inchangée) et les futures dépenses de retraites de fonctionnaires. Ce qui peut faire apparaître une dette implicite est alors soit un effet démographique général (moins d'actifs), soit un effet démographique restreint à la seule population des futurs fonctionnaires (par exemple, comme il y a plus de fonctionnaires actifs aujourd'hui qu'autrefois, la proportion de fonctionnaires retraités dans la population totale va augmenter dans le futur). C'est uniquement la partie non financée en l'état qui peut être considérée comme une dette implicite.

> **“ D'une théorie du fonctionnement des économies, que l'on pourrait falsifier par l'observation ou l'expérimentation, l'équivalence ricardienne est devenue un commandement quasi biblique : «Aime tes enfants de telle façon que la dette que tu leur laisses ne soit pas un fardeau». ”**

On comprend tout de suite la limite de cette méthode. Les fonctionnaires ont une espérance de vie qui a augmenté comme celle du reste de la population. Ceci n'est pas financé par la fiscalité actuelle, et doit donc être considéré comme une dette implicite, selon les règles de la comptabilité générationnelle. Cependant, rien ne distingue cette dette implicite liée à l'allongement de la vie de la partie non encore provisionnée des retraites du secteur privé. Pourtant, celle-ci peut aujourd'hui être considérée comme provisionnée puisque le principe d'un recul de l'âge de la retraite est largement admis. Comme par ailleurs le régime des fonctionnaires est aligné sur celui du privé, ce qui s'appliquera au secteur privé s'appliquera aussi aux fonctionnaires. On peut alors définir deux dettes implicites, l'une sous l'hypothèse que l'âge de départ à la retraite sera inchangé, l'autre en supposant qu'il sera reporté. La différence entre les deux est considérable, puisqu'elle correspond, d'après différents rapports, à des déficits possibles

de quelques points de PIB, soit, actualisés avec un taux d'intérêt de 5 %, à des montants de dettes allant de 0 (quand on ajuste complètement l'âge de départ à la retraite) à 60 % du PIB. Cet exemple indique assez bien la difficulté de la comptabilité générationnelle : selon que l'on veut alarmer ou attirer l'attention, elle permet d'obtenir des chiffres spectaculaires, mais c'est au prix d'hypothèses très discutables [5].

L'efficience dynamique

Preston et d'autres dénoncent le « vol » générationnel à hauteur des dettes implicites et explicites. Les estimations de ce « vol » produites au début des années 2000 sont considérables. Suivant les auteurs, les années et les hypothèses, la dette nette totale léguée aux futures générations représenterait 100 % à 200 % du PIB, pour la France. Dans d'autres pays [6] on obtient des résultats semblables, qui appuient la thèse du *hold up* silencieux de la génération partante.

Il existe cependant un résultat paradoxal des modèles à générations imbriquées de Diamond [1966] et de Samuelson [1958] [7] qui vient fortement relativiser la portée de ces résultats. Dans ces modèles, l'équilibre concurrentiel n'est pas pareto-optimal : il est possible d'améliorer le bien-être de chaque génération en organisant un transfert des plus jeunes vers les plus vieux. Sans progrès technique, sans évolution démographique, le recours à cette répartition imposée permet aux générations de moins épargner quand elles sont actives pour leurs vieux jours et ainsi de consommer plus à chaque phase de leurs vies. Dans le modèle de Barro, cette propriété disparaît par le jeu de l'utilité récursive. Elle modifie pourtant singulièrement le point de vue sur le conflit des générations, puisque, sous couvert d'un État réalisant le contrat impossible entre les jeunes et les vieux, on peut améliorer le sort de tous, y compris quand ce contrat n'est pas parfaitement équilibré.

De cette possibilité d'un intérêt mutuel naît un contrat social intergénérationnel. D'autres arguments peuvent renforcer cette intuition. Becker et Murphy [1988] [8] justifient les transferts intergénérationnels en les analysant comme

---

5. Bonnet [2002/3] montre bien comment le choix d'hypothèses qui peuvent paraître annexes, tout comme celui de paramètres critiques ou encore le maquillage sous des conventions comptables obscures d'erreurs de raisonnement peuvent changer du tout au tout les résultats de la comptabilité générationnelle.

6. Voir Raffelhüschen [1999].

7. On trouvera également un exposé pédagogique dans D. Romer [2000].

8. Voir Masson [2001] pour une discussion du paternalisme dynastique conservateur de Becker.

une chaîne de dons et d'engagements à rendre, des actifs vers leurs enfants, puis des actifs vers leurs aînés, qui est mutuellement avantageuse à partir du moment où l'éducation accroît l'efficacité productive. L'obligation faite par la dette publique aux générations naissantes n'est pas une obligation gratuite ou à l'avantage des aînés. Elle peut être justifiée, au sens où il aurait été stupide de ne pas y avoir recours. Il faut considérer l'intérêt réciproque qu'ont les générations à recevoir (que ce soit de la génération qui les précède ou de celle qui les suit) sans autre contrepartie que les dons qu'elles feront aux suivantes. Cette chaîne de solidarité intergénérationnelle peut se justifier derrière le voile (épais) d'ignorance que nous propose John Rawls [par exemple, 2005, p. 273] dans son principe de juste épargne. Toute dette publique n'est pas justifiée *a priori*, mais il incombe à une délibération raisonnée sur la dette publique et ses contreparties (moins visibles, souvent négligées, comme le rapport Pébereau l'illustre abondement) d'en juger et à elle seule.

La dette publique n'est pas un indicateur de solidarité intergénérationnelle ; c'est une facette de ce que nous léguons aux générations futures. Le reste est pour partie tangible, sous la forme de routes ou d'infrastructure, pour partie immatériel et impossible à démontrer. C'est le bilan de ce legs, aussi imprécis et discutable soit-il, qui fera que nous léguons un fardeau ou un actif aux futures générations.

Bibliographie

Akerlof G. A. (2007), « The Missing Motivation in Macroeconomics », *American Economic Review*, vol. 97, n°1.

Barro R. J. (1974), « Are Government Bonds Net Wealth ? », *Journal of Political Economy*, vol. 82, n° 6.

Becker G. S. et Murphy K. M. (1998), « The Family and the State », *The Journal of Law and Economics,* vol. 31, n° 1.

Bernheim B. D. et Bagwell K. (1988), « Is Everything Neutral ? », *Journal of Political Economy*, vol. 96, n° 2.

Bonnet C. (2002/3), « Comptabilité générationnelle appliquée à la France : quelques facteurs d'instabilité des résultats », *Économie et Prévision*, n° 154.

De Richemont H. (2005-2006), *Projet de loi portant réforme des successions et des libertés*, Rapport du Sénat, n°343.

Diamond P. A. (1965), « National Debt in a Neoclassical Growth Model », *American Economic Review,* vol. 55, n° 5.

Dietsch M. et Garnier O. (1989), « La contrainte budgétaire intertemporelle des administrations publiques », *Économie et Prévision*, n° 90.

Kolitkoff L. (1992), *Generational Accounting,* NY, The Free Press.

Masson A. (2001), « Économie du débat intergénérationnel », *in* Véron J. *et al.* (dir.), *Le contrat social à l'épreuve des changements démographiques*, Actes des 2e Rencontres Sauvy, INED, Paris.

Pébereau M. (sous la présidence de, 2005), *Rompre avec la facilité de la dette*, La Documentation Française, Paris.

Preston S. H. (1984), « Children and the Ederly : Divergent Path for America's Dependents », *Demography,* vol. 21, n°4.

Raffelhüschen B. (dir.) (1999), *Generational Accounting in Europe*, *European Economy*, n° 6.

Rawls J. (2005), *Political Liberalism*, Columbia Classics in Philosophy.

Romer D. (2000), *Macroéconomie Approfondie*, Dunod, Paris.

Samuelson P. A. (1958), « An Exact Consumption-Loan Model of Interest with or without the Social Contrivance of Money », *Journal of Political Economy,* vol. 66, n° 6.